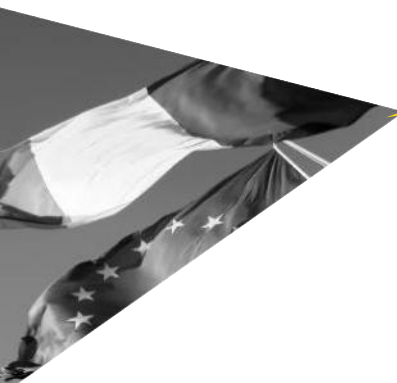


Région Réunion

Évaluation ex ante du programme FSE
2014-2020

Rapport final

Novembre 2014



Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, EY autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

1	SYNTHESE	7
1.1	Synthèse de l'évaluation ex-ante	8
1.2	Grille de synthèse DATAR de l'évaluation ex-ante	9
2	INTRODUCTION	10
2.1	Contenu de la version transmise à la Commission européenne du PO et objet du rapport final	11
2.1.1	Contenu de la version finale PO FSE Réunion 2014-2020	11
2.1.2	Contenu du rapport final	11
2.1.3	Rappel des échéances de l'évaluation ex-ante	12
2.2	Recommandations de l'évaluation ex ante	13
2.2.1	Recommandations sur la version finale du PO FSE	13
2.2.2	Prise en compte des recommandations formulées sur les précédentes versions du PO FSE	13
3	LEÇONS TIREES DE LA PRECEDENTE PROGRAMMATION	16
3.2	Une stratégie régionale intégrée, un système de gestion unique	17
3.3	Un bon avancement de la mise en œuvre des PO FEDER et FSE sur 2007-2013	18
3.4	Les points d'attention soulevés lors de la période de programmation en cours	19
4	PERTINENCE STRATEGIQUE	21
4.1	Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante	22
4.2	Pertinence des objectifs du programme par rapport aux enjeux et besoins	23
4.2.1	Prise en compte des groupes cibles	25
4.2.1	Prise en compte des territoires spécifiques	27
4.3	Pertinence par rapport à la stratégie Europe 2020	27
4.3.1	La contribution aux priorités Europe 2020	27
4.3.2	La pertinence par rapport à l'Accord de partenariat	29
5	COHERENCE INTERNE	32
5.1	Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante	33
5.2	Analyse de l'architecture du PO FSE	33
5.2.1	Analyse de la logique d'intervention	34
5.3	Cohérence entre les objectifs	39
5.4	Adéquation de la maquette financière	40
6	COHERENCE EXTERNE	42

6.1	Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante	43
6.2	La cohérence externe avec les autres dispositifs régionaux	43
6.2.1	La Stratégie de Spécialisation Intelligente du territoire (S3)	44
6.2.2	Le Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion (SAR)	46
6.2.3	La Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE)	47
6.2.4	La charte du Parc National	48
6.2.5	Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN)	48
6.2.6	La Stratégie Régionale pour la Biodiversité	49
6.2.7	Le Contrat de Plan Régional Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)	49
6.2.8	Le Pacte Territorial de Croissance	50
6.2.9	Le Schéma Régional Climat Air Energie	51
6.3	Articulation entre les programmes	51
6.3.1	Articulation avec le FEDER	51
6.3.2	Articulation avec le FEADER	52
7	MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE MISE EN ŒUVRE	54
7.1	Qualité des indicateurs et du système de suivi	55
7.1.1	Des indicateurs de résultats complets et aboutis	55
7.1.2	Des indicateurs de réalisation complets mais perfectibles	58
7.2	Qualité du système de mise en œuvre	60
7.2.1	Principaux constats	60
7.2.2	Analyse de la gouvernance et du système de pilotage	60
7.2.3	Analyse du degré de préparation des processus de programmation, instruction et animation	62
7.2.4	Analyse des processus de suivi et contrôle prévus pour la programmation	64
8	PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES	66
8.1	Promotion de l'égalité hommes-femmes	67
8.1.1	Les mesures dédiées	67
8.1.2	Les critères de sélection	67
8.1.3	Les indicateurs spécifiques	67
8.1.4	Les modalités de gouvernance	68
8.2	Non-discrimination et égalité des chances	68
8.2.1	Les mesures dédiées	68
8.2.2	Les critères de sélection	68
8.2.3	Les indicateurs spécifiques	68
8.2.4	Les modalités de gouvernance	68
8.3	Développement durable	69
8.3.1	Les mesures dédiées	69
8.3.2	Les critères de sélection	69
8.3.3	Les indicateurs spécifiques	69
8.3.4	Les modalités de gouvernance	69
9	ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES CONDITIONNALITES EX-ANTE	71
9.1	Des conditions thématiques ex-ante applicables	72
9.2	Conditionnalités générales ex-ante également applicables	72

10	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	74
10.1	Les principaux impacts du FSE relevés	75
10.2	Impacts cumulés	79
10.3	Les mesures proposées	80
10.4	Synthèse et prise en compte de l'Avis de l'Autorité Environnementale	80
11	ANNEXES	81
11.1	Entretiens réalisés	82
11.2	Documents analysés	83

Liste des tableaux

Tableau 1. Grille de synthèse DATAR pour l'évaluation ex-ante du PO FSE de La Réunion	9
Tableau 2. Rappel des jalons de l'évaluation ex ante.....	12
Tableau 3. Recommandations de l'évaluation ex ante sur la version finale du PO FSE	13
Tableau 4. Recommandations de l'évaluation ex ante sur les précédentes versions du PO FSE	13
Tableau 5. Avancement de la programmation du PO FSE sur la période 2007-2013	18
Tableau 6. Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante sur la pertinence stratégique.....	22
Tableau 7. Pertinence par rapport aux enjeux et besoins identifiés dans le DST.....	23
Tableau 8. Prise en compte des groupes cibles par le PO FSE	25
Tableau 9. Contribution aux priorités de la Stratégie Europe 2020	28
Tableau 10. Contribution aux initiatives phares de la Stratégie Europe 2020	28
Tableau 11. Contribution du PO FEDER et FSE aux finalités de l'Accord de partenariat.....	29
Tableau 12. Contribution des OT et OS du PO FEDER aux orientations RUP de l'Accord de partenariat.....	30
Tableau 13. Suivi des recommandations de l'évaluation ex ante sur la cohérence interne.....	33
Tableau 14. Architecture de la version finale du PO FSE 2014-2020.....	34
Tableau 15. Plan de financement du PO FSE	41
Tableau 16. Suivi des recommandations de l'évaluation ex ante sur la cohérence externe	43
Tableau 17. Pertinence des documents de référence régionaux par axe prioritaire du PO FSE.....	43
Tableau 18. Prise en compte des orientations stratégiques de la S3.....	44
Tableau 19. Prise en compte des orientations stratégiques de la SAR.....	46
Tableau 20. Prise en compte des orientations stratégiques de la SRDE	47
Tableau 21. Prise en compte des orientations stratégiques de la Charte du Parc National	48
Tableau 22. Prise en compte des orientations stratégiques du SDTAN	48
Tableau 23. Prise en compte des orientations stratégiques de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.....	49
Tableau 24. Prise en compte des orientations stratégiques du CPRDFP	49
Tableau 25. Prise en compte des orientations stratégiques du Pacte Territorial de Croissance	50
Tableau 26. Prise en compte des orientations stratégiques du SRCAE.....	51
Tableau 27 : Analyse de l'articulation entre le FSE et le FEADER	52
Tableau 28. Analyse des indicateurs de résultat du PO FSE	56
Tableau 29. Analyse des indicateurs de réalisation du PO FSE.....	59
Tableau 30 : analyse de la gouvernance et du système de pilotage	60
Tableau 31 : analyse des processus de programmation, instruction et animation	62
Tableau 32 : Analyse des processus de suivi et contrôle	64
Tableau 33 : Analyse du respect des conditions ex-ante thématiques applicables au PO FSE	72

Liste des figures

Figure 1. Reconstruction de la logique d'intervention de l'OS 2.1 : augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité	36
Figure 2. Reconstruction de la logique d'intervention de l'OS 2.4 : augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi.....	37
Figure 3. Reconstruction de la logique d'intervention de l'OS 3.1 : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion.....	38
Figure 4. Matrice de cohérence interne du PO FSE de La Réunion	39
Figure 5. Architecture du SAR Réunion 2011	46

1 Synthèse

1.1 Synthèse de l'évaluation ex-ante

Le PO FSE Réunion répond de façon tout à fait pertinente aux besoins du territoire en matière de formation, d'emploi et d'inclusion sociale. La forte concentration financière (environ 75% de la maquette) sur trois objectifs spécifiques dédiés à la formation des publics les plus éloignés et au retour à l'emploi des jeunes traduit la stratégie choisie par le partenariat local pour apporter une réponse au problème du chômage à La Réunion. Il est essentiellement abordé dans le PO FSE par le développement de l'offre de formation et de la mobilité professionnelle et éducative. Dans la mesure où le PO FEDER investit dans le développement d'infrastructures dédiées aux services publics et à l'éducation, les deux fonds sont ainsi mobilisés de façon complémentaire. Ce positionnement permet d'apporter une réponse pertinente aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et de ses initiatives « Jeunesse en mouvement » et « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois », tout en répondant aux besoins et enjeux régionaux :

L'Axe 1 dédié au **développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante**, s'inscrit dans la logique d'une croissance intelligente recherchée par la stratégie 2020, et traduit concrètement deux objectifs de la Stratégie Intégrée Plurifonds réunionnaise (« Mettre en œuvre un pacte pour la jeunesse en réponse à la dynamique démographique » et « Faciliter la mobilité pour la formation et l'emploi »). Plus que la question des fractures éducatives, il se positionne sur l'enjeu de la formation comme clé d'accès à l'emploi, puisque l'OS 1.2 « Augmenter la compétence de la population la plus éloignée de l'emploi pour favoriser l'employabilité » représente 31,59% de la maquette, contre 0,82% pour l'OS 1.1 « Prévenir les sorties prématurées du système scolaire ».

L'Axe 2 « **Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et la mobilité** » est celui sur lequel le PO FSE concentre le plus de moyens (46% de la maquette) et traduit, comme mentionné plus haut, une volonté réelle d'utiliser les fonds européens comme levier des politiques de lutte contre le chômage via la mobilité ou l'insertion et la formation des jeunes.

Enfin l'Axe 3, qui est dédié aux problématiques de l'Objectif thématique 9 du règlement européen en matière **d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté**, bénéficie d'environ 20% de la maquette, dans un contexte de précarité toutefois important. Les financements seront essentiellement concentrés sur l'insertion sociale (OS 3.1).

Le PO FSE reflète clairement les choix stratégiques du partenariat et la priorisation des actions, en cohérence avec les objectifs fixés par la Stratégie Intégrée Plurifonds. Enfin, la version présentée apporte des réponses aux enjeux et besoins identifiés lors des entretiens et présentés dans le diagnostic stratégique territorial.

La programmation 2014-2020 voit une évolution notable des responsabilités de mise en œuvre des programmes européens à La Réunion. Chaque membre du partenariat local porte la responsabilité d'autorité de gestion d'un des grands programmes : l'Etat reste autorité de gestion du PO FSE, mais le Conseil régional devient autorité de gestion du PO FEDER et le Conseil général du PDR. Le Conseil régional conserve une subvention globale sur le PO FSE. Dans ce contexte, les fondamentaux du système de mise en œuvre intégré instauré il y a 3 générations de programmes et qui a montré son efficacité sont en partie maintenus. La Stratégie intégrée plurifonds a été établie par les 3 partenaires, un accord en amont de la programmation sur les co financements a été passé par les partenaires, un circuit d'instruction unique est conservé. Les autres modalités, de gouvernance et de mise en œuvre, sont en cours de définition.

Enfin, le rapport d'évaluation environnementale stratégique a mis en exergue que dans la mesure où la nature du FSE est de se concentrer sur le développement humain, le programme a de manière générale pas d'impact sur l'environnement. En effet, il souligne que seul l'OS 2.1 « augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité » pourrait augmenter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport aérien.

1.2 Grille de synthèse DATAR de l'évaluation ex-ante

Tableau 1. Grille de synthèse DATAR pour l'évaluation ex-ante du PO FSE de La Réunion

Chapitre	Principales observations de l'évaluateur	Prise en compte de ces observations
STRATEGIE DU PROGRAMME	<p>Le PO FSE 2014-2020 à La Réunion s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020, le CSC et les enjeux locaux identifiés par le Diagnostic stratégique territorial (DST).</p> <p>La stratégie du PO FSE réunionnais se distingue en effet par la volonté forte de concentrer les investissements européens sur les priorités liées à la croissance inclusive, puisque 32,41% de l'enveloppe est allouée à l'OT 10.</p> <p>Les objectifs privilégiés sont pertinents au regard des principaux enjeux réunionnais, répartissant la maquette entre 3 axes prioritaires (Développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante, Soutien à l'emploi et Inclusion sociale).</p> <p>Le logique d'intervention résulte assez claire et lisible : les résultats attendus explicitent bien le changement attendu pour la société réunionnais et sont assez concentrés en nombre. La formulation des types d'intervention à soutenir reste souple, pour laisser de la marge de manœuvre au cours de la programmation.</p> <p>Dans les limites de son champ d'intervention, le PO FSE de La Réunion est cohérent avec les documents stratégiques régionaux (Stratégie de spécialisation intelligente, SRDE, CPRFDP, Pacte territorial de Croissance).</p>	
CONTRIBUTION A LA STRATEGIE EUROPE 2020	<p>Le PO entend contribuer aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 principalement à travers la contribution au développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation et le soutien à une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.</p> <p>Les PO FEDER et FSE contribuent de manière satisfaisante et complémentaire aux sept initiatives phare et objectifs de la Stratégie Europe 2020. Néanmoins, le PO FSE pourrait mettre plus l'accent sur les objectifs relatifs à l'enseignement supérieur qui sont une des grandes priorités de l'Union européenne.</p>	
CONTRIBUTION A L'APPROCHE INTEGREE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	<p>Le PO FSE ne reprend pas l'approche intégrée pour le développement territorial, qui est en revanche proposé par le PO FEDER.</p> <p>La localisation des projets dans le territoire des Hauts est citée parmi les critères secondaires pour la sélection des opérations dans le PO FSE.</p>	
COHERENCE DES INDICATEURS ET DES CIBLES	<p>Les indicateurs de résultats ont globalement été bien renseignés, toutefois, et à ce stade de la rédaction, certains pourraient être perfectionnés en étant précisés ou reformulés dans des cas qui ont été identifiés par l'évaluateur.</p> <p>Le PO contient des indicateurs spécifiques de résultat et réalisation. Ces derniers peuvent encore gagner en précision, en particulier les OS 1.2, 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1.</p>	
COHERENCE DES DOTATIONS FINANCIERES	<p>Le taux de chômage des jeunes, particulièrement important à La Réunion (de l'ordre de 60%) justifie la concentration des moyens sur cette question. 47% des crédits sont affectés sur la thématique de l'emploi et de la mobilité éducative et professionnelle.</p>	

2 Introduction

2.1 Contenu de la version transmise à la Commission européenne du PO et objet du rapport final

2.1.1 Contenu de la version finale PO FSE Réunion 2014-2020

La version finale du PO FSE, qui a été transmise à l'équipe d'évaluation le 7 novembre 2014, contient :

Une présentation de la stratégie du PO et de sa contribution aux objectifs de l'UE (Section 1), contenant notamment une description des spécificités de La Réunion, un tableau synthétique pour justifier le choix des priorités d'investissement retenues et de l'allocation financière ;

La description des axes prioritaires du PO (Section 2) : 3 axes prioritaires thématiques, et 1 d'assistance technique. Ceux-ci sont déclinés en objectifs thématiques (3), en priorités d'investissement (8) et en objectifs spécifiques (8). Pour chaque objectif spécifique sont indiqués :

- Les résultats attendus ;
- Les types d'intervention envisagés,
- Les bénéficiaires possibles et leurs groupes cibles ;

Le plan de financement du FSE sur la période 2014-2020 et la maquette financière répartie par axe prioritaire (Section 3) ;

La présentation des autorités et organismes responsables de la gestion, du contrôle et de l'audit et du rôle des partenaires concernés (Section 7) ;

La coordination entre les différents programmes européens (section 8) ;

La prise en compte des conditions ex-ante (section 9) ;

Les modalités de réduction de la charge administratives pour les bénéficiaires (section 10) ;

La prise en compte dans le programme des principes horizontaux de la politique régionale et de cohésion de l'Union européenne (Section 11).

Cette version finale du PO FSE constitue le document de référence des analyses effectuées dans le cadre du rapport intermédiaire de l'évaluation ex-ante.

2.1.2 Contenu du rapport final

Le projet de rapport final constitue une étape importante de l'évaluation ex-ante puisque les analyses réalisées figureront dans le rapport final d'évaluation (après actualisation suite à la réception de la version définitive du programme). Il s'appuie sur une analyse critique des quatre versions du PO, ainsi que sur des entretiens avec les services de la Région, du Département, des services territoriaux de l'Etat et avec l'AGILE. Il contient :

- Les leçons tirées de l'expérience (reprise des éléments du rapport d'étape n°1) ;
- La qualité du DTS (reprise des éléments du rapport d'étape n°1) ;
- La pertinence de la stratégie du programme ;
- La cohérence interne du programme et sa logique d'intervention ;
- La cohérence externe du programme par rapport aux documents stratégiques régionaux ;
- Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation ;

La prise en compte des priorités transversales ;

L'analyse de la prise en compte des conditions ex-ante.

Plus précisément, ces analyses se sont appuyées sur la réalisation des travaux suivants :

une analyse documentaire approfondie des sources mises à disposition par la Région et l'Etat ;

une première série d'entretiens de cadrage avec les services du Conseil régional et l'AGILE ;

une deuxième série d'entretiens complémentaires avec les membres du Partenariat local (Etat, Région, Département) impliqués dans la rédaction du PO FEDER, du PO FSE et du PDR et les correspondants de l'AGILE.

2.1.3 Rappel des échéances de l'évaluation ex-ante

Les jalons de ce processus itératif entre l'évaluateur et les rédacteurs sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2. Rappel des jalons de l'évaluation ex ante

<i>Base de travail</i>	Composantes et critères de l'évaluation ex ante	Livrables et calendrier prévisionnel
Projet de SIP V1 PO FEDER et PO FSE	Leçons tirées de l'expérience Qualité du diagnostic stratégique territorial Premières analyses sur le Projet de Stratégie Intégrée Plurifonds, sur la V1 du PO FEDER et FSE	Rapport d'étape n°1 30 septembre 2013
V1 PDR	Intégration des premières analyses sur la V1 du PDR	Rapport d'étape n°2 Mi-octobre 2013
V2 PO FEDER et PO FSE	Appréciation de la prise en compte des recommandations Analyse de la pertinence et de la cohérence de la stratégie Analyse de la logique d'intervention Analyse de la pertinence, de la clarté et de la mesurabilité des indicateurs de résultat et de réalisation proposés	Rapport intermédiaire FEDER Rapport intermédiaire FSE Mi-janvier 2013
V2 PDR	Analyse de la pertinence et de la cohérence de la stratégie Analyse de la logique d'intervention Analyse de la pertinence, de la clarté et de la mesurabilité des indicateurs spécifiques proposés	Rapport d'étape n°3 Fin janvier 2014
Versions définitives SIP PO FEDER, FSE et PDR	Appréciation de la prise en compte des recommandations Analyse de la cohérence de l'allocation financière Evaluation des valeurs de référence et cibles Analyse de la prise en compte des priorités horizontales Evaluation du dispositif de mise en œuvre	Projet de rapport final pour chaque programme Mi-mai 2014 Rapport d'évaluation final pour chaque programme

2.2 Recommandations de l'évaluation ex ante

2.2.1 Recommandations sur la version finale du PO FSE

Sont synthétisées ci-dessous les recommandations proposées par l'évaluation pour la programmation du PO FSE 2014-2020. Certaines permettent de faire évoluer le texte du programme, d'autres sont à prendre en compte pour la mise en place du système de mise en œuvre.

Tableau 3. Recommandations de l'évaluation ex ante sur la version finale du PO FSE

Pertinence par rapport aux besoins

Pour mieux répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020, le PO FSE pourrait être étoffé sur les objectifs relatifs à l'enseignement supérieur (Axe 1).

Cohérence interne et logique d'intervention

S'assurer que les résultats attendus et types d'intervention soient formulés de façon adaptée à chaque OS.

2.2.2 Prise en compte des recommandations formulées sur les précédentes versions du PO FSE

Le tableau ci-dessous décrit la prise en compte des recommandations émises par le rapport d'étape n°1 concernant la V1 et le rapport intermédiaire concernant la V2 du PO FSE.

Tableau 4. Recommandations de l'évaluation ex ante sur les précédentes versions du PO FSE

Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
Analyse de la	Reformuler dans les objectifs spécifiques, les résultats attendus	Prise en compte

Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
V1 PO FSE	qui sont à ce stade de la rédaction formulés sous forme d'objectif visé, plus que de changement attendus. <ul style="list-style-type: none"> Exemple : L'OS 3.3 affiche comme seul résultat escompté « Participer de l'inclusion de personnes en difficultés (...) »). 	
	Indiquer les éléments de cadrage du programme, tels que le contexte réglementaire du programme opérationnel FSE dans la stratégie de croissance « UE 2020 » ainsi que le processus de concertation ayant abouti à son élaboration.	Prise en compte
	Détailler les types d'actions du programme et les associer à des mesures concrètes dans une version ultérieure.	Prise en compte
	Les types d'actions et mesures concrètes doivent être complétés d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, dans un nombre qui doit rester limité.	Prise en compte
	Analyser la valeur ajoutée communautaire pour chacun des OT et priorités d'investissement proposées.	Prise en compte

Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
Analyse de la V2 PO FSE	Pertinence stratégique	
	Rappeler et préciser la prise en compte des territoires cibles pour chaque objectif	Oui
	Afin de mieux répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020, le PO FSE pourrait être étoffé sur les objectifs relatifs à l'enseignement supérieur (Axe 1).	Oui
	Mieux intégrer les problématiques nouvelles de l'inclusion sociale dans l'Axe 2, en lien avec les évolutions sociales observées sur le territoire réunionnais : <ul style="list-style-type: none"> La prise en charge des personnes âgées ; La satisfaction des besoins essentiels en matière de logement et de santé. 	Partiellement L'accès au logement est pris en compte dans l'OS 3.1 (PI 9.1) Ces enjeux sont également couverts par le PO FEDER
	Expliciter davantage le groupe cible des femmes dans l'OS 3.2 dont le résultat attendu est « la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination ».	Oui
	Cohérence Interne	
	Décliner les principes directeurs pour la sélection des opérations de façon adaptée à chaque OS.	Oui
	Réduire le nombre de résultats attendus (maximum 2 par objectif spécifique) pour faciliter la définition des indicateurs et alléger le système de suivi.	Oui
	Reformuler les résultats pour mieux expliciter le changement	Oui

Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
	attendu pour la société réunionnaise.	
	S'assurer que les résultats attendus et types d'intervention soient formulés de façon adaptée à chaque OS.	Oui
	Mieux problématiser la mobilité éducative qui est évoquée dans le Pacte Territorial de Croissance.	Oui
	Cohérence externe	
	Intégrer l'enjeu d'un système de formation ancré dans les territoires, suivi, piloté, évalué et problématisé par le CPRDF	Oui
	Problématiser davantage l'enjeu de l'agilité humaine, en particulier en matière d'offre de santé et d'agilité sociétale évoquées par la S3.	Oui

3 Leçons tirées de la précédente programmation

Cette partie a pour but de définir les enseignements que l'on peut tirer en matière de définition et de gestion des programmes européens à partir des études et évaluations passées propres à La Réunion ou réalisées au niveau national.

L'analyse des rapports d'évaluation à disposition, qu'ils se situent au niveau national ou au niveau régional, permet de déterminer les principaux points d'attention dont il convient de vérifier la prise en compte dans les programmes 2014-2020.

Pour La Réunion, cette analyse s'appuie sur quatre sources :

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à La Réunion (2010) ;

Deux rapports d'étude thématiques :

« Territoires Réunionnais : état des lieux et perspectives au regard des programmes 2007/2013 et post 2013 » (2012),

« Le FSE et l'offre d'insertion dans les territoires » (dans le cadre de la mission d'évaluation du PO FSE 2007-2013 Compétitivité régionale et emploi, 2010) ;

L'analyse des données de suivi de la mise en œuvre ;

Les éléments ressortis des entretiens de cadrage.

3.2 Une stratégie régionale intégrée, un système de gestion unique

Pour la période 2007-2013, La Réunion a fait le choix d'une stratégie régionale unique définissant pour l'ensemble des fonds des objectifs communs et un système de gestion intégrée adossé à cette dernière pour une mise en œuvre cohérente des fonds.

Fondé sur un partenariat étroit entre l'État, la Région et le Département, cette gouvernance tripartite à trois niveaux (CNS, CLS, Agile) repose sur plusieurs principes clés : des instances co-présidées par les membres du partenariat ; un pilotage opérationnel des programmes assuré par l'Agile, structure unique composée d'agents des institutions du partenariat ; des responsabilités d'instruction et de suivi des projets réparties entre les membres du partenariat ; et un comité unique de programmation, fonctionnant en mode consensus.

Ce système a offert de nombreux atouts au cours de la période 2007-2013 : une complémentarité entre les fonds (au niveau stratégique mais aussi au niveau des projets) mais également des gains d'efficacité et une qualité avérée de la programmation (earmarking, respect de l'équilibre entre les mesures « en tournant » et celles « en continuité », écartement du risque de dégageant d'office).

L'Agile, l'Agence de Gestion pour les Initiatives Locales en matière Européennes, structure co financées par les partenaires, a pour objectif d'animer, d'impulser, de coordonner, de faciliter et de suivre la préparation, la mise en œuvre et la clôture des programmes.

Le Partenariat Local (Etat, Conseil régional, Conseil général), avec le soutien de l'Agile a été confirmé pour la préparation des programmes 2014-2020, afin de :

de piloter la préparation des programmes européens 2014-2020, d'établir le diagnostic territorial et de valider les différentes étapes de production et les contributions ;

de définir la stratégie intégrée plurifonds, ainsi que le contenu des programmes ;

d'assurer la veille réglementaire (en recherchant toutes les informations utiles auprès de ses partenaires nationaux et européens).

La Stratégie Intégrée Plurifonds renouvelle l'engagement institutionnel pour une gouvernance partenariale et solidaire en faveur du développement. Le modèle de pilotage réunionnais, qui lie depuis près de 25 ans l'Etat, le

Conseil régional et le Conseil général dans le cadre des programmes européens, mérite toutefois d'être optimisé¹, et notamment pour :

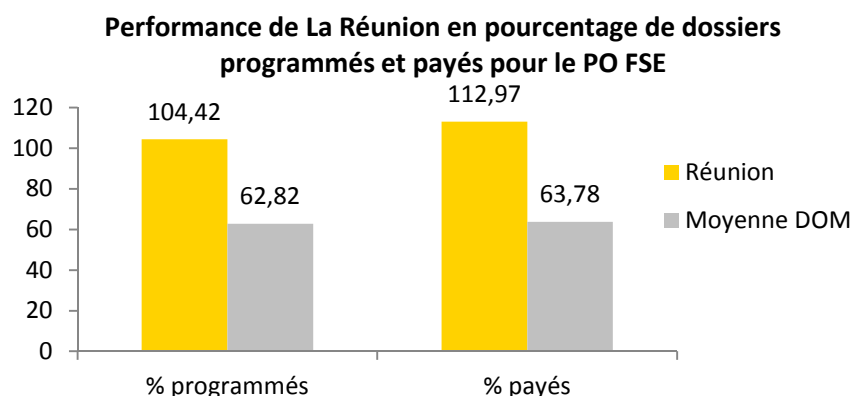
- promouvoir les démarches d'aménagement et de développement local
- intégrer de nouvelles méthodes et compétences en matière de pilotage et d'ingénierie de projets ;
- mobiliser davantage des participations publiques et privées ;
- renforcer le recours aux nouvelles technologies par la dématérialisation et tendre à la simplification des procédures.

3.3 Un bon avancement de la mise en œuvre des PO FEDER et FSE sur 2007-2013

L'analyse des données Présage montre qu'en avril 2013, sur l'avancement du PO FSE et du PO FEDER Convergence, La Réunion se situe :

- Au dernier rang des régions d'outre-mer pour les dossiers programmés par rapport à la maquette,
- Au premier rang en matière de dossiers payés pour le FEDER et au deuxième rang pour le FSE.

Tableau 5. Avancement de la programmation du PO FSE sur la période 2007-2013



Source : Etat financier au 1 er mai 2014, europe-en-france.gouv.fr

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale pluri-fonds et de l'ensemble des programmes Convergence 2007-2013 a notamment fait ressortir les éléments suivants sur l'avancement des programmes :

La pertinence de la stratégie régionale pluri-fonds visant à « développer la compétitivité réunionnaise » a été confortée par la crise économique et sociale, cette dernière rendant d'autant plus prégnants les défis posés par les handicaps structurels de La Réunion et les tournants à entreprendre. Certains projets d'envergure (Tram-Train et Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise) ont toutefois été annulés en raison d'un renouvellement de l'exécutif régional.

A mi-parcours du programme, le taux de programmation de l'ensemble des programmes européens FEDER, FSE, FEADER, FEDER Coopération et FEP s'élevait à 39%, soit 748 millions d'euros sur 1 909 millions de contribution communautaire, avec des écarts significatifs entre programme : 46% pour le FSE, 39% pour le FEDER Convergence et le FEDER Coopération, 30% pour le FEADER et enfin, 24% pour le FEP.

¹ Comme souligné dans le projet de Stratégie Intégrée Plurifonds, daté du 21 août 2013, page 31.

Le niveau de certification global atteignait quant à lui 13% et se caractérisait par un risque de dégageant d'office très limité pour le PO FEDER, le FSE et le FEADER, et relativement contenu pour les autres programmes.

Le dispositif de suivi-évaluation, sous la responsabilité de l'Agile, était quant à lui en construction avec certes, des indicateurs définis en début de programmation pertinents, mais un mode de renseignement ne permettant pas, à mi-parcours, de les exploiter comme indicateurs de pilotage.

3.4 Les points d'attention soulevés lors de la période de programmation en cours

L'analyse des évaluations réalisées sur la période 2007-2013 met en évidence trois axes d'amélioration majeurs pour La Réunion :

Le renforcement des actions de communication auprès des bénéficiaires potentiels notamment auprès des acteurs privés afin de renforcer la connaissance des dispositifs ;

La facilitation de l'instruction, en mettant en place des mesures de professionnalisation des services instructeurs par la diffusion de bonnes pratiques ou en proposant des aides aux services qui rencontrent des difficultés ;

L'amélioration et la fiabilisation du système de suivi des indicateurs en simplifiant la liste des indicateurs retenus, en s'assurant de leur faisabilité et de leur adéquation par rapport à la stratégie du programme.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie pluri-fonds, l'évaluation à mi-parcours (2010) propose des recommandations stratégiques :

Assurer un fonctionnement plus efficace du partenariat sur le long terme ;

Faire du CRE un espace de débat à partir de l'évaluation des résultats du programme.

Le rapport émet également des recommandations plus opérationnelles :

Renforcer le dispositif des relais de communication auprès des bénéficiaires potentiels des programmes européens ;

Poursuivre la professionnalisation des services instructeurs et des services proposés aux maîtres d'ouvrage tels que la formation ou des outils qui facilitent le processus pour les bénéficiaires, l'assouplissement des règles pour les bénéficiaires récurrents... ;

Fiabiliser le suivi et l'évaluation en simplifiant le processus de collecte de données à travers les indicateurs et en renforçant le comité régional d'évaluation.

Les entretiens réalisés à ce stade ont mis en exergue la poursuite d'une bonne dynamique de programmation sur la 2^{ème} partie de la période. Les besoins sociaux très conséquents de la région, dans un contexte de précarisation accrue par la crise, ont pour conséquence une consommation très dynamique des crédits FSE. Les moyens restent inférieurs à une demande sociale qui ne cesse de croître, tant pour des mesures contre le chômage, que celles orientées vers la formation.

Les actions qui connaissent le plus de succès sont celles qui sont reconduites de la précédente programmation et donc bien maîtrisées par les parties prenantes. Parmi elles, les services instructeurs du FSE ont notamment cité les suivantes :

Les dispositifs tels que l'Ecole de la deuxième chance ou le RSMA qui enregistre un taux de sortie confortable de 60% ;

Les mesures en matière de mobilité qui donnent lieu à des résultats quantitatifs encourageants (4 000 départs en mobilité ont été enregistrés) ;

Les mesures d'accès à l'emploi portées par les EPCI de chaque bassin d'emploi.

Pour autant, des difficultés liées aux opérateurs des projets ont été mentionnées par les acteurs interrogés :

Les services instructeurs observent un manque d'opérateurs de terrain formés et structurés pour porter des projets, notamment en direction de groupes cibles vulnérables ou difficiles à atteindre, comme par exemple ceux qui œuvrent dans le champ de la lutte contre les discriminations ;

Ce manque d'opérateurs de terrain fiables ou disposant des capacités financières adaptées aux projets portés oblige les collectivités à porter elles-mêmes l'ensemble des projets ;

Les actions qui ont moins bien fonctionné sont souvent celles portées par des petits opérateurs confrontés à des problèmes d'ingénierie financière (par exemple : des problèmes de cofinancement ou des problèmes de trésorerie liés à la non prise en charge des agios).

Ces difficultés pourraient être surmontées lors de la prochaine programmation par un plus grand suivi et une plus grande attention portée à ces petits opérateurs.

4 Pertinence stratégique

Selon le Règlement général, les évaluateurs sont appelés à examiner :

la contribution à la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive, eu égard aux objectifs et priorités thématiques choisis et compte tenu des besoins nationaux et régionaux;

la cohérence entre, d'une part, les objectifs thématiques choisis, les priorités et les objectifs correspondants des programmes et, d'autre part, le cadre stratégique commun, le contrat de partenariat et les recommandations adressées spécifiquement à chaque pays en vertu de l'article 121, paragraphe 2, du traité et les recommandations du Conseil adoptées en vertu de l'article 148, paragraphe 4, du traité

Les attentes de la Commission européenne sur l'évaluation ex ante ont été précisées dans le Document d'orientation de Janvier 2013. La pertinence de la stratégie du programme devra ainsi être appréciée par rapport :

aux enjeux et besoins régionaux identifiés dans le DST ;

aux objectifs de la stratégie Europe 2020, aux recommandations du Conseil et aux programmes nationaux de réforme.

Les objectifs spécifiques devraient être suffisamment précis, pour montrer comment le programme entend contribuer à la stratégie Europe 2020, tout en répondant aux enjeux et besoins nationaux ou régionaux.

Afin d'apprécier la pertinence des objectifs spécifiques inscrits au programme, l'évaluation ex ante doit par ailleurs prendre en considération :

la position relative de la région par rapport à l'objectif (et à la moyenne) national ;

les enjeux et besoins spécifiques d'espaces sous-régionaux, de zones fonctionnelles ou sectorielles, ainsi que de groupes cibles spécifiques ;

les principes horizontaux, tels que l'égalité entre les hommes et les femmes, la non-discrimination et le développement durable.

4.1 Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante

Tableau 6. Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante sur la pertinence stratégique

Recommandations	Prise en compte	Commentaire
Rappeler et préciser la prise en compte des territoires cibles pour chaque objectif.	Oui	Au regard de l'exiguïté du territoire et des enjeux économiques et sociaux pour l'ensemble de l'île, une distinction ne paraît pas appropriée.
Afin de mieux répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020, le PO FSE pourrait être étoffé sur les objectifs relatifs à l'enseignement supérieur (Axe 1).	Oui	L'enjeu de l'enseignement supérieur est bien pris en compte néanmoins l'accent est mis sur l'accompagnement au départ, au regard des limites de développement d'une multiplicité des filières d'enseignement supérieur, compte tenu de l'exiguïté du territoire.
Mieux intégrer les problématiques nouvelles de l'inclusion sociale dans l'Axe 2, en lien avec les évolutions sociales observées sur le territoire réunionnais : <ul style="list-style-type: none"> • La prise en charge des personnes âgées ; • La satisfaction des besoins essentiels en matière de logement et de santé. 	Partiellement prise en compte	Au vu des contraintes en matière de concentration des crédits, La Réunion a choisi de ne pas prévoir d'intervention spécifique pour les personnes âgées dans le PO FSE, mais les dispositifs d'insertion leur sont tout à fait ouverts. Dans la maquette financière, une mesure spécifique a été introduite pour favoriser l'entrée et le maintien dans le logement des

Recommandations	Prise en compte	Commentaire
		publics en difficultés (OS 3.1, PI 9.i).
		Les problématiques de l'inclusion sociale sont également couvertes par le PO FEDER.
Expliciter davantage le groupe cible des femmes dans l'OS 3.2 dont le résultat attendu est « la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination ».	Oui	Au sein de la dernière version du PO FSE, l'OS 3.2 a fusionné avec l'OS 3.1 dans lequel les groupes cibles prennent en compte les femmes.

4.2 Pertinence des objectifs du programme par rapport aux enjeux et besoins

En premier lieu, les évaluateurs doivent apprécier la pertinence des enjeux et besoins retenus par le programme. A cette fin, les évaluateurs doivent à considérer :

- si les enjeux et besoins identifiés par le DST sont traduits de façon cohérente dans les objectifs du programme opérationnel,
- si la maquette financière reflète cette stratégie.

Pour tester la pertinence de la logique d'intervention, les évaluateurs ont rapproché les actions inscrites aux Axes des PO FEDER et FSE des enjeux et besoins identifiés dans le DST, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7. Pertinence par rapport aux enjeux et besoins identifiés dans le DST

Objectifs thématiques mobilisés	Enjeux identifiés par le DST	Couverture par le PO FEDER	Couverture par le PO FSE
OT 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	S'affirmer comme centre d'excellence du savoir-faire européen dans la zone océan indien	OS 1	
	Développer le transfert technologique et technique au sein des filières économiques	OS 1	
	Développer les plateaux techniques et les structures d'accompagnement	OS 1	
	Renforcement des outils financiers et de coordinations des acteurs de l'innovation	OS 2	
	Structurer les filières économiques	OS 2	
	Soutenir les actions de formation des acteurs		OS2.4
OT 2 Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et la communication	Capacité de raccordement, d'accès	OS 3	
	Valorisation économique et sociale		OS 2.4
	Développement des accès aux services dématérialisés et virtuels	OS 4	
OT 3 Renforcer la compétitivité	Enjeux de compétitivité humaine	OS 2	OS 2.4
	Enjeux de compétitivité économique	OS 5 OS 6	
	Enjeux de compétitivité territoriale	OS 5 OS 6	
OT 4 Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	Enjeu de la maîtrise de l'énergie	OS 7 OS 8 OS 9	
	L'enjeu du développement des énergies renouvelables et de leur stockage	OS 8	
OT 5	Renforcer les dispositifs et outils d'évaluation et de suivi des risques		

Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques	Généraliser les plans de prévention et de gestion des menaces	OS 11	
	Elaborer un aménagement limitant les impacts de risques naturels	L'OS 11 propose des actions de prévention, des R&D sur les risques naturels sans projet de généralisation ou d'aménagement spécifique.	
	Sécuriser l'approvisionnement en eau	OS 13	
	Diminuer les risques grâce à l'information et à la formation sur les risques naturels	-	
	Faciliter les mises aux normes et le suivi des systèmes d'assainissement		l'OS 13 propose des actions d'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement, mais pas de leur suivi.
<u>OT 6</u> Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	Développement de politiques actives pour la préservation de l'environnement	OS 15	
	Amélioration des connaissances	OS 15	
	Maîtrise et valorisation de l'environnement	OS 14	
	Amélioration de la qualité des eaux	OS 13	
<u>OT 7</u> Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructure	Mise à niveau des infrastructures de mobilité du territoire	OS 16 OS 17 OS 18	
	Rapprochement rapide des nœuds de communication internationaux	OS 18	
	Augmentation des capacités des voies routières	OS 16	
	Le développement des e-services et de l'e-administration permis par les TIC	OS 4	
<u>OT 8</u> Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle	Sécurisation des parcours		OS 2.4
	Dynamisme des secteurs économiques et de la création d'emplois		OS 2.3
	Adéquation de l'offre de formation et augmentation des compétences		OS 1.2
<u>OT 9</u> Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	Insertion sociale élémentaire		OS 3.1
	Conditions et lieux de vie	OS 9 OS 20	OS 3.1
	Dynamisme économique et emploi		OS 2.3
	Formations		OS 3.1
<u>OT 10</u> Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	Adéquation des cursus aux dynamiques économiques		OS 1.2 OS 2.2 OS 2.1
	Mobilité		OS 2.1
	Appui aux publics les plus en difficulté		OS 1.1

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Si l'on considère la complémentarité des dernières versions présentées, il apparaît que les PO FEDER et FSE :
sont complémentaires en termes de couverture thématique ;
couvrent bien l'ensemble des enjeux identifiés par le Diagnostic Stratégique Territorial.

En ce qui concerne plus particulièrement le FSE, les entretiens réalisés auprès des services instructeurs et gestionnaires dressent un constat commun des besoins du territoire. Il en ressort la nécessité de particulièrement prendre en compte la problématique du chômage, à travers l'offre de formation et les dispositifs de mobilité. Ces besoins sont bien traités par la dernière version du PO FSE, comme l'illustre la forte concentration de moyens engagés sur ces politiques (environ 79%).

Toutefois, les entretiens menés ont mis en exergue la nécessité de ne pas négliger d'autres enjeux qui prennent de l'ampleur sur le territoire.

Des besoins encore importants dans les secteurs traditionnels du FSE

Plusieurs personnes interrogées maintiennent que le territoire doit continuer à développer et moderniser les structures éducatives (collèges, écoles primaires) :

A la lecture de la maquette provisoire du PO FSE, le pourcentage accordé à l'OS 1.1 consacré aux questions d'éducation apparaît faible (0,82%), Toutefois, les mesures en faveur des infrastructures éducatives sont prévues dans le PO FEDER.

Les interlocuteurs interrogés mettent également en avant la nécessité de continuer à élever le niveau de formation des jeunes. Même si des progrès importants ont été observés au cours des précédentes générations de programmes européens, le territoire enregistre encore des retards importants par rapport à la métropole, qui doivent inciter à poursuivre les efforts.

Le PO FSE intègre bien dans ses OS la problématique du rattrapage en matière d'éducation et de formation. A titre d'exemple, l'OS 1.1 est orienté vers la lutte contre le décrochage scolaire et l'OS 3.1 propose des mesures pour lutter contre l'illettrisme.

Des besoins nouveaux liés aux évolutions du territoire

Les bouleversements socio-culturels se combinent aux évolutions démographiques. Ainsi, le vieillissement de la population a fait émerger des nouveaux enjeux. La spécificité culturelle d'une prise en charge familiale des personnes âgées, souvent hébergées à domicile par les proches, tend à diminuer et rend nécessaire le développement de l'offre d'hébergement en direction de ces publics.

- Le PO FSE ne propose pas d'actions spécifiques pour répondre à ce besoin, mais les investissements en infrastructures d'hébergement pour ces publics pourront être financés par le PO FEDER. Tous les dispositifs d'insertions prévus au PO FSE restent par ailleurs accessibles aux personnes âgées.

Par ailleurs, certains des interlocuteurs interrogés ont souligné la nécessité que le PO FSE ne soit pas réduit aux problématiques de formation et puisse s'ouvrir à d'autres thématiques, comme l'inclusion sociale. Les services observent un plus grand besoin en matière d'aides directes aux personnes vulnérables. Cette aide devrait être orientée sur la satisfaction des besoins essentiels : logement, santé, etc. La logique est celle d'une insertion sociale comme véhicule vers l'insertion professionnelle.

- La prise en compte de la problématique de l'inclusion sociale apparaît évidente à travers l'OS 3.1 « Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion ».
- Au fil de la rédaction, l'évaluation ex ante avait remarqué que le périmètre des actions envisagées aurait pu être précisé pour mieux caractériser le type de besoin à couvrir. En particulier, les versions intermédiaires du PO FSE ne prévoyaient pas de mention spécifique sur les aides en matière de logement ou en santé parmi les types d'interventions envisagées.
- Dans la version finale du PO FSE, une mesure spécifique a été introduite pour accompagner les personnes en difficulté de logement (PI 9.1).

A l'étude de la dernière version du PO FSE, les objectifs spécifiques prévus semblent en phase avec les besoins majeurs du territoire qui sont ressortis du diagnostic stratégique territorial ou des entretiens réalisés auprès des services impliqués dans l'instruction du fonds.

4.2.1 Prise en compte des groupes cibles

La prise en compte des groupes cibles peut s'apprécier à deux niveaux :

Au niveau des bénéficiaires directs, qui recevront le soutien direct du FSE, soit les « types de bénéficiaires » dans le PO ;

Au niveau des bénéficiaires ultimes des mesures, identifiés en tant que « groupes cibles » dans le texte du PO.

Tableau 8. Prise en compte des groupes cibles par le PO FSE

DST				PO FSE		
Groupes cibles	Bénéficiaires pressentis			Groupes cibles	Types de bénéficiaires correspondants	OS
Actifs	et	Entreprise/	Monde	Salariés,	Associations, groupements d'intérêt public,	2.4

demandeurs d'emploi	économique		entreprises, branches professionnelles	organismes paritaires collecteurs agréés, chambres consulaires, établissements publics.	
Chômeurs, en particulier jeunes	Organismes de formation	de	Public les plus éloignés du marché de l'emploi en raison du manque de compétences ou de qualifications.	Organismes de formation, opérateurs d'accueil, d'orientation..	1.2
			Tout public éloigné de l'emploi, public illettré	Organismes de formation et d'insertion, Etat, collectivités, établissements publics, groupements d'intérêt public, organismes paritaires collecteurs agréés, associations, structures porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi, structures de l'insertion par l'activité économique, groupements de coopération sociale et médico-sociale.	3.1
			Opérateurs de l'emploi et organismes d'accompagnement à la mobilité	Demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes scolarisés	Opérateurs en mobilité, organismes de formation et d'insertion, services publics de l'emploi, Etat, collectivités, employeurs, participants.
Publics vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, etc.)	Collectivités et autres organismes publics		Public victime de discriminations, public dépendant en raison de l'âge ou du handicap, femmes.	Groupements d'intérêt public, organismes de formation, associations, entreprises, organisme de formation et d'insertion.	3.1
Jeunes	Monde universitaire et autres acteurs de l'éducation		Jeunes scolarisés en risque de décrochage	Organismes de formation, classes et ateliers relais	1.1
			Les jeunes	Organismes de formation et d'insertion, centres de formation d'apprentis, services extérieur de l'Etat, collectivités.	2.2
Femmes			Public victime de discriminations, public dépendant en raison de l'âge ou du handicap, femmes	Groupements d'intérêt public, organismes de formation, associations, entreprises, organisme de formation et d'insertion.	3.1

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

L'ensemble des bénéficiaires qui avaient été jugés prioritaires par le DST (jeunes, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées ainsi que les femmes) sont bien visés par le PO FSE. De plus, une certaine complémentarité entre le PO FEDER et le PO FSE dans la prise en compte des groupes cibles se dessine. A titre d'exemple, les publics vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées etc.) sont pris en compte par le PO FEDER au travers du soutien à des infrastructures dédiées tandis que le PO FSE intervient au titre de la formation des professionnels accompagnants des secteurs concernés.

4.2.1 Prise en compte des territoires spécifiques

Le PO FSE identifie systématiquement les groupes cibles de chaque objectif spécifique (soit les bénéficiaires finaux de l'intervention publique). Toutefois, aucun territoire spécifique n'est identifié comme prioritaire, alors que le DST reconnaissait une situation socio-économique particulièrement tendue dans la zone des Hauts, qui se caractérise par :

- Une population vieillissante : les six communes situées entièrement sur les Hauts sont parmi les dix communes de l'île présentant les taux les plus élevés de personnes âgées ;

- Des niveaux de qualification globalement inférieurs à ceux recensés pour la population réunionnaise ;

- Un manque d'emploi accentué, avec des taux de population active sans emploi supérieurs à la moyenne de l'île, en particulier dans les deux cirques (Cilaos et Salazie), Saint-Rose et Saint-Philippe.

A ce titre, le projet de SIP s'engage à poursuivre et renforcer la politique volontariste en faveur des Hauts, en particulier par la promotion du capital humain et par la qualification des acteurs ruraux et notamment des jeunes. L'ambition est d'accompagner une nouvelle génération de leaders et d'entrepreneurs en innovant en matière tant de parcours que de dispositifs d'accompagnement (formation, mise en place de microprojets, dispositifs d'ingénierie financière spécifiques), ce qui relève clairement du périmètre d'intervention du FSE. Cette ambition est entièrement couverte par la démarche LEADER du PDR réunionnais au travers du renforcement des volets formation, qualification et promotion du capital humain qui viendra s'ajouter au « droit commun » FSE.

Si la localisation des projets est bien citée parmi les critères secondaires pour la sélection des opérations dans le PO FSE, elle ne fait pas l'objet d'un rappel et d'une précision ultérieure au niveau de chaque objectif.

4.3 Pertinence par rapport à la stratégie Europe 2020

L'analyse de la pertinence de la stratégie du programme doit permettre d'apprécier :

- si les objectifs spécifiques du programme correspondent aux objectifs de la stratégie Europe 2020 (si le programme est susceptible d'y contribuer) et

- si l'importance qui leur est donnée dans le programme est appropriée.

En particulier, les évaluateurs doivent analyser la pertinence du programme régional avec :

- La stratégie Europe 2020,

- Le Cadre Stratégique Commun (CSC),

- Le « position paper » envoyé à la France par les services de la Commission européenne,

- L'Accord de partenariat, et en particulier l'analyse des disparités et des besoins de développement.

- Le respect des principes horizontaux (développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes) est également abordé au chapitre 8.

4.3.1 La contribution aux priorités Europe 2020

La Stratégie Europe 2020 présente trois priorités, qui se renforcent mutuellement pour enclencher une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle a par ailleurs lancé sept initiatives phares pour stimuler les progrès dans chaque thème prioritaire, qui engagent à la fois l'UE et les États membres.

Tous les objectifs spécifiques inscrits dans les dernières versions des PO FEDER et FSE peuvent être rattachés aux trois grandes priorités de la Stratégie Europe 2020. En attendant la précision des résultats attendus et la définition des valeurs cibles du cadre de performance, la contribution du PO à l'atteinte de la stratégie communautaire est estimée par les évaluateurs au niveau attendu.

Tableau 9. Contribution aux priorités de la Stratégie Europe 2020

Priorités de la Stratégie Europe 2020	OS du PO FEDER y contribuant	OS du PO FSE y contribuant
Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation	Axe 1, OT1 : OS 1, 2, Axe 2, OT 2 : OS 3, 4	Axe 1 OT10 : OS 1.1, OS 1.2
Promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive	Axe 4, OT 4 : OS 7, 8, 9 et 10 Axe 5, OT 5 : OS 11 OT 6 : OS 12, 13, 15 et 15 Axe 6, OT 7 : OS 16, 17 et 18	
Encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale	Axe 7, OT 9 : OS 19 et 20 OT 10 : OS 21	Axe 2, OT 8 : OS 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2

Source : Analyse EY sur la base des PO FEDER et PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Globalement, les PO FEDER et FSE contribuent de manière satisfaisante aux grandes priorités de la Stratégie Europe 2020.

Si le FSE n'adresse pas explicitement la promotion d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, celle-ci est bien couverte par le PO FEDER. Par ailleurs, les principes directeurs de la sélection des opérations inscrits à la dernière version du PO FSE mentionnent la prise en compte des priorités transversales, telles que le développement durable. Toutefois, ces critères pourraient être précisés davantage, notamment sur des actions ayant un impact probable sur l'environnement par exemple dans l'OS 2.1 : « l'aide au transport et à certains frais liés au départ » (cf. résumé de l'évaluation environnementale stratégique présenté ci-après).

Pour chaque initiative phare, la stratégie Europe 2020 identifie des actions prioritaires auxquelles les Etats membres doivent s'attacher. Une analyse plus détaillée de la contribution des actions proposées dans les PO FEDER et FSE à ces grandes initiatives européennes peut ainsi être réalisée, tout en considérant la limite des compétences régionales en la matière. En particulier, il a été récemment confirmé que La Réunion fera bien partie des régions sur lesquelles l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) sera mobilisée.

Tableau 10. Contribution aux initiatives phares de la Stratégie Europe 2020

Initiatives phares de la Stratégie Europe 2020	OS du PO FEDER y contribuant	OS du PO FSE y contribuant
Une Union pour l'innovation	OS 1, 2 et 5	
Jeunesse en mouvement	OS 19 et 20	OS 1.1, 1.2
Une stratégie numérique pour l'Europe	OS 3 et 4	
Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources	OS 7, 8, 9, 12 et 13	
Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation	OS 2 et 6	OS 2.3
Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois	-	OS 2.1, 2.3, 2.4
Une plateforme européenne contre la pauvreté	OS 20	OS 3.1

Source : Analyse EY sur la base des PO FEDER et PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

En complément du PO FEDER qui couvre bien six des sept initiatives phares, le PO FSE contribue à travers ses actions aux initiatives relatives à la jeunesse, à la politique industrielle, au développement des compétences et à la lutte contre la pauvreté.

En matière d'éducation, le PO FSE de La Réunion propose des actions pour lutter contre l'abandon scolaire et renforcer l'accompagnement à la scolarité alors que le territoire se heurte à des problématiques de rupture éducative et d'illettrisme (OS 1.1). Ces mesures, qui concernent la formation initiale, sont complétées par l'OS 1.2 qui porte davantage sur la formation professionnelle et continue.

Le PO FSE s'inscrit pleinement dans la stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois et les compétences, notamment avec les actions de l'OS 2.4 tournées vers la mise en adéquation des compétences aux mutations des secteurs et des métiers, à travers la formation des demandeurs d'emploi.

Enfin, l'initiative « lutte contre la pauvreté » est bien prise en compte par l'OS 3.1, qui propose des actions d'insertion à destination des publics les plus marginalisés. Si le PO FEDER propose, dans le cadre de l'axe urbain, des actions en faveur des quartiers défavorisés et des Hauts (OS 20), les OS 3.1 du PO FSE visent plus largement tout public éloigné de l'emploi, victime de discrimination ou défavorisé en raison de l'âge, du handicap ou de l'illettrisme, sur le territoire régional.

En résumé, les évaluateurs constatent que les PO FEDER et FSE de La Réunion contribuent de manière satisfaisante aux sept initiatives phares. Dans la mesure où les trois grandes priorités de l'Europe 2020 (croissance intelligente, durable et inclusive) reposent sur la contribution des PO aux différentes initiatives phares, on peut également déduire que les PO FEDER et FSE contribuent globalement bien aux trois problématiques, avec toutefois quelques nuances à apporter :

En matière de croissance intelligente, le PO FSE pourrait être renforcé sur le plan des objectifs relatifs à l'enseignement supérieur. En effet, la stratégie Europe 2020 rappelle qu'en Europe "moins d'une personne âgée de 25 à 34 ans sur trois est titulaire d'un diplôme universitaire alors que ce taux est de 40 % aux États-Unis et de 50 % au Japon".

En complément, la stratégie communautaire fixe un autre objectif, celui de l'attractivité des universités européennes, qui est à renforcer puisque seules deux d'entre elles sont classées parmi les 20 meilleures au monde. Le PO FSE pourrait exprimer plus explicitement les objectifs en matière d'enseignement supérieur, dans la description de ses mesures.

4.3.2 La pertinence par rapport à l'Accord de partenariat

La stratégie de l'Accord de partenariat déposé auprès de la Commission européenne le 31 décembre 2013 décline les trois finalités que devront poursuivre les fonds européens structurels et d'investissement en France :

L'enjeu de la compétitivité de l'économie française et de l'emploi ;

La poursuite de la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources naturelles ;

La promotion de l'égalité des territoires et de l'égalité des chances.

La contribution du PO FSE de la Réunion pour la programmation 2014-2020 aux finalités de l'accord de partenariat peut être considérée comme suit :

Tableau 11. Contribution du PO FEDER et FSE aux finalités de l'Accord de partenariat

Accord de partenariat	OT et OS du PO FEDER y contribuant	OT et OS du PO FSE y contribuant
Finalité 1 : Restaurer la compétitivité de l'économie et de l'emploi	OT 1, 2, 3, 7	OT 8
Le développement des filières	OS 2, 4, 5 et 6	
Le soutien à des investissements de long terme dans des secteurs clés de l'économie	OS 1, 2, 19 et 20	OS 2.4
Le recours à des financements innovants au service de l'économie réelle	OS 5 et 6	
L'accompagnement des salariés et des chômeurs	-	OS 2.1, 2.2, 2.3
Finalité 2 : Poursuivre la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources naturelles	OT 4, 5, 6	
La transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs	OS 7, 8, 9 et 10	
Utilisation efficiente des ressources naturelles et matières premières	OS 7, 8, 9, et 13	

Protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles	OS 13 et 15	
Réduction de la vulnérabilité des populations et filières	OS 9 et 11	
Prévention des risques naturels et technologiques aux fins de sécurisation des populations et activités économiques.	OS 11	
Finalité 3 : Promouvoir l'égalité des territoires et l'égalité des chances	OT 2, 9, 10	OT 9 et 10
La garantie d'accès à des services	OS3, 4 et 20	OS 1.2
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Principe horizontal	OS 3.2
Prise en compte des préoccupations liées à l'inclusion sociale	-	OS 3.1

Source : Analyses EY, sur la base du PO FEDER et du PO FSE de La Réunion, Novembre 2014

Dans la limite de son champ d'intervention, la stratégie poursuivie par le PO FSE réunionnais s'inscrit de manière équilibrée et cohérente dans ces trois finalités :

Le PO FEDER contribue aux enjeux de compétitivité et d'emploi par la mise en place de dispositifs d'acquisition de compétences visant une meilleure insertion professionnelle (OS 2.1 et 2.2). Un soutien est également prévu afin d'accompagner les publics en situation de difficulté ou de précarité pour le développement d'activités (OS 2.3 et 2.4) ;

Les enjeux relatifs à la transition énergétique et écologique et à la gestion durables des ressources naturelles ne sont pas spécifiquement couverts au sein du PO FSE. Néanmoins, les formations de l'OS 1.2 interviennent « en accompagnement des politiques régionales en faveur du développement durable » et les principes directeurs de la sélection des opérations inscrits au sein du PO FSE mentionnent la prise en compte des priorités transversales telle que le développement durable ;

En matière d'**égalité des territoires et d'égalité des chances, enfin, le PO entend contribuer de manière directe** via la mise en place de formation à destination des publics les plus éloignés du marché de l'emploi (OS 1.2) et formation visant l'inclusion sociale (lutte contre l'illettrisme, les discriminations...) (OS 3.1).

De plus, l'Accord de partenariat établi, pour chaque objectif thématique du Règlement, une série d'orientations à prendre en compte dans la rédaction des PO FEDER. Ainsi, la contribution des objectifs thématiques et spécifiques aux finalités peut être analysée comme suit :

Tableau 12. Contribution des OT et OS du PO FEDER aux orientations RUP de l'Accord de partenariat

Orientations de l'Accord de partenariat pour les RUP	OS du PO FSE y contribuant	Appréciation du degré de contribution
OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail		Satisfaisante
Améliorer le dialogue social, développer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur une base tant territoriale que sectorielle, notamment dans les PME/TPE	OS 2.4	Amélioration de la compétitivité des actifs en emploi leur permettant le maintien sur le marché du travail en leur apportant une formation tout au long de la vie
Accompagner le vieillissement de la population		Pris en compte au sein du PO FEDER
Donner aux personnes peu ou pas qualifiées, la possibilité d'augmenter leur employabilité		Mise en place d'une offre de formation en vue de de l'obtention d'une qualification professionnelle
Elever les compétences et les qualifications dans les domaines d'activité porteurs	OS 2.2	Actions visant à consolider le parcours du jeune vers l'emploi
Accompagner la croissance démographique en offrant un parcours professionnelle permettant de déboucher vers un emploi		Actions faisant partie d'un parcours intégré au sein d'un dispositif de soutien à la mobilité.
Soutenir la mobilité des personnes pour leur permettre d'accéder à un emploi à l'étranger		
Soutenir la mobilité éducative et professionnelle	OS 2.1	
Accroître le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi		Accompagnement socio-professionnel.

Orientations de l'Accord de partenariat pour les RUP	OS du PO FSE y contribuant	Appréciation du degré de contribution
OT9 : Inclusion sociale		Elevée
Répondre aux besoins premiers à l'entrée dans un parcours d'inclusion		
Atténuer en amont des handicaps constituant des freins à l'inclusion des personnes fragilisées		Actions de remobilisation pour des parcours d'insertion actifs et durables,
Lutter contre l'illettrisme		Mise en place de chantiers d'insertion
Professionaliser les agents œuvrant sur les problématiques d'insertion professionnelle	OS 3.1	Professionalisation des agents,
Informier et communiquer afin de favoriser la compréhension des enjeux de lutte contre l'illettrisme		Actions de communication sur les enjeux de lutte contre l'illettrisme,
Proposer des actions ciblées en faveur de personnes porteuses de handicaps		
Intensifier les prestations et opérations de sensibilisation et formations susceptibles de modifier les comportements discriminatoires		Actions ciblées,
Aider les projets et la constitution de centres de ressources sur les problématiques traitées	OS 3.1	Prestation et opération de sensibilisation,
Soutenir la lutte contre les discriminations femmes-hommes		Assistance technique sur les projets et la constitution de centre de ressources.
OT10 : Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie		Satisfaisante
Réduire les écarts d'offre de formation tout au long de la vie entre les régions		Mise en place d'une offre de formation à la pédagogie adaptée visant l'acquisition de compétences.
Améliorer l'anticipation des besoins de formation	OS 1.2	
Améliorer l'accès à l'éducation pour des élèves éloignés de l'institution scolaire		
Contribuer au développement et à la qualité des dispositifs de formation en alternance	-	Pris en compte au sein de l'OT8
Développer la mixité des filières de formation	-	Non pris en compte
Renforcer les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme	-	Pris en compte au sein de l'OT 9
Réduire l'abandon scolaire précoce et la part des personnes en situation de décrochage scolaire	OS 1.1	Mise en place d'un accompagnement à la scolarité
Appuyer la mobilité, notamment transfrontalière, des jeunes en formation professionnelle	-	Pris en compte au sein de l'OT 9
Permettre l'élévation des niveaux de qualification	OS 1.2	Mise en place d'une offre de formation visant l'acquisition de compétences.
Développer des dispositifs pédagogiques et éducatifs innovants	-	Non pris en compte
Renforcement des services publics régionaux de la formation	-	Non pris en compte
Amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur et la réduction du taux d'échec dans l'enseignement supérieur, de l'accès des doctorants aux entreprises et de la mobilité des étudiants à l'international ainsi que le développement de l'entrepreneuriat	-	Non pris en compte
Réduction de l'abandon scolaire précoce	OS 1.1	Mise en place d'accompagnement à la scolarité

Source : Analyses EY, sur la base du PO FSE de La Réunion, Novembre 2014

Il apparaît ainsi que les différents objectifs spécifiques que La Réunion s'est fixée permettent de couvrir une bonne partie des orientations thématiques que l'Accord de partenariat a prévues pour les RUP. Plus précisément, les objectifs thématiques 8 et 9 sont bien couverts, allant jusqu'à afficher une complémentarité avec le PO FEDER. Dans le même temps, les orientations de l'objectif thématique 10 ne sont pas couvertes, telles que le renforcement des services publics régionaux ou l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur. Néanmoins, ce besoin local est couvert par le PO FEDER au travers de des objectifs spécifiques n°7.2 « améliorer l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts » (PI FED 9.b) et n° 7.3 « accroître les capacités d'accueil des infrastructures d'éducation » (PI FED 10).

5 Cohérence interne

Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen

Extraits de l'Article 87 Contenu et adoption des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

« Un programme opérationnel se compose d'axes prioritaires. **Un axe prioritaire concerne un Fonds** pour une catégorie de régions, **correspond**, sans préjudice de l'article 52, **à un objectif thématique, et comprend une ou plusieurs priorités d'investissement** dudit objectif thématique conformément aux règles spécifiques du Fonds concerné. Pour le FSE et dans des circonstances dûment motivées, il est possible de combiner dans un axe prioritaire des priorités d'investissement relevant de plusieurs des objectifs thématiques énoncés à l'article 9, paragraphes 8 à 11, afin de faciliter leur contribution à différents axes prioritaires. »

Les développements de cette partie reposent sur l'analyse de la version finale du PO FSE transmise à l'équipe évaluation le 7 novembre 2014.

5.1 Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante

Tableau 13. Suivi des recommandations de l'évaluation ex ante sur la cohérence interne

Recommandations	Prise en compte	Commentaire
Décliner les principes directeurs pour la sélection des opérations de façon adaptée à chaque OS.	Oui	Dans la version finale du PO FSE, les principes directeurs pour la sélection des opérations ont été précisés davantage et déclinés de façon spécifique à chaque OS.
Réduire le nombre de résultats attendus (maximum 2 par objectif spécifique) pour faciliter la définition des indicateurs et alléger le système de suivi.	Oui	Au sein de la V4 du PO FSE, les résultats attendus sont au nombre de 2 maximum par objectif spécifique. Cela permet ainsi de se conformer aux préconisations de la Commission européenne.
Reformuler les résultats pour mieux expliciter le changement attendu pour la société réunionnaise.	Oui	Les résultats attendus ont été reformulés au sein de la V4 du PO FSE, affichant désormais un impact escompté plus précis et plus facilement appréciable.
S'assurer que les résultats attendus et types d'intervention soient formulés de façon adaptée à chaque OS.	Oui	Les résultats attendus et les types d'intervention apparaissent adaptés à chaque OS.

5.2 Analyse de l'architecture du PO FSE

Sur la base de la dernière version du PO FSE, les évaluateurs sont en mesure de formuler les constats suivants :

Le PO présente une architecture globale assez lisible et concentrée autour d'un nombre limité d'axes prioritaires :

La stratégie est déclinée en 3 axes prioritaires, au-delà de l'assistance technique,

Chaque axe prioritaire est financé par une seule OT, comme souhaité par la Commission.

Le nombre de PI reste également assez concentré (8 au total).

Un seul objectif spécifique a été identifié par chaque PI, exception faite pour l'AT,
Le PO a été enrichi par l'introduction de fiches descriptives pour chaque OS, décrivant :

Les résultats attendus,

Les types de bénéficiaires,

Les groupes cibles,

Les types d'intervention à soutenir.

Les principes directeurs pour la sélection des opérations sont déclinés pour chaque objectif spécifique, comme prévu par le modèle SFC 2014.

Tableau 14. Architecture de la version finale du PO FSE 2014-2020

Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
1 Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante	OT 10	FSE 10.1	1.1: Prévenir les sorties prématurées du système scolaire
		FSE 10.3	1.2 : Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité
2 Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité	OT 8	FSE 8.1	2.1 : Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité
		FSE 8.2	2.2 : Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi
		FSE 8.3	2.3 : Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois
		FSE 8.5	2.4 : Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi
3 Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics	OT 9	FSE 9.1	3.1 : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

5.2.1 Analyse de la logique d'intervention

Dans l'analyse des objectifs spécifiques, les évaluateurs remarquent que :

Les résultats attendus ont été réduits au sein de la version définitive du PO pour se conformer à la moyenne observée dans les autres régions françaises de 1 à 2 par OS ;

Les résultats ont également été reformulés, pour mieux expliciter le changement attendu en termes de bien être pour la société réunionnaise. L'impact escompté est désormais plus précis et plus facilement appréciable. A titre d'exemple, au sein de la V2, pour l'OS 3.1 figurait notamment comme résultat « répondre aux besoins premiers nécessaires à l'entrée dans un parcours d'inclusions actif » ce qui équivalait à dire que les publics ciblés ont accès à un parcours d'inclusion adaptée à leur besoin, ne reflétant dès lors pas l'objectif de l'OS qui est d' « accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion ». La dernière version a modifié cela par « augmentation du nombre de personnes mobilisées dans un parcours d'insertion » permettant ainsi un alignement des résultats attendus avec l'objectif ;

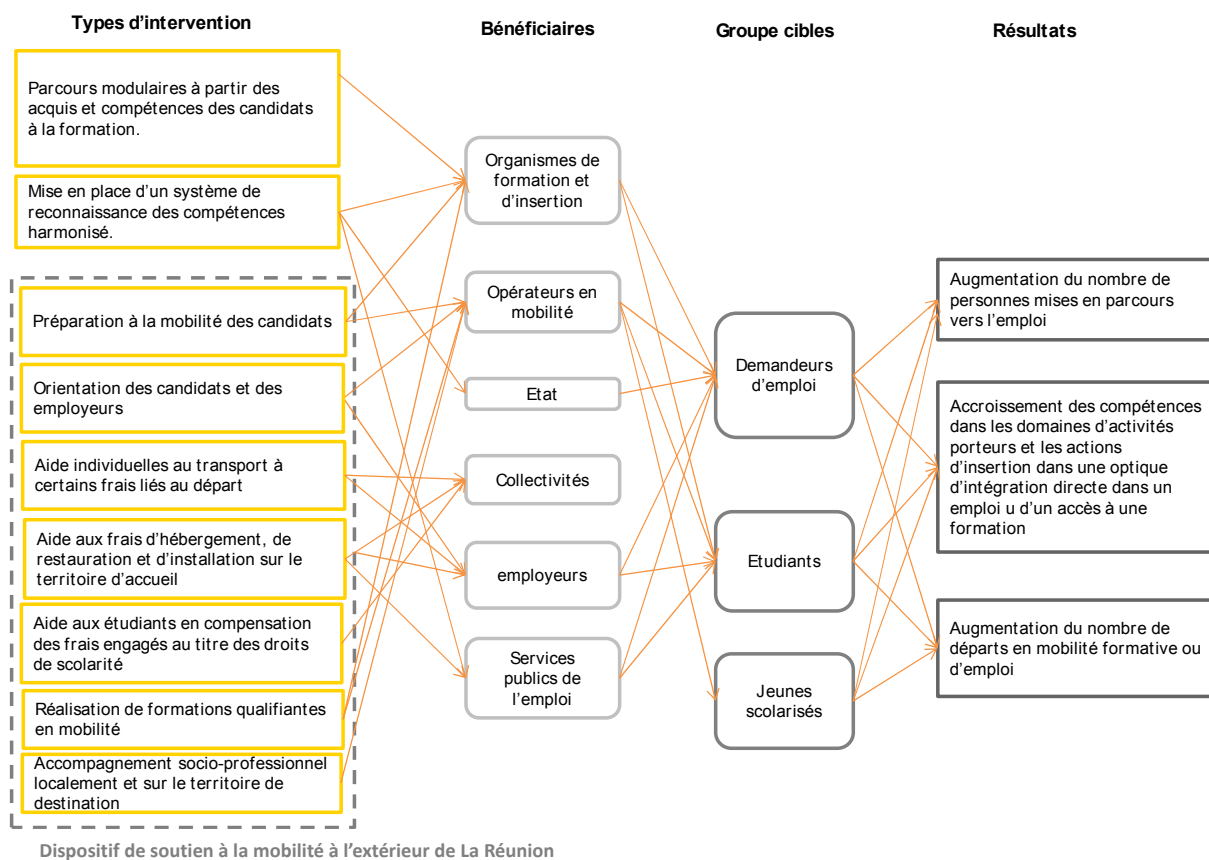
Le nombre d'intervention paraît aussi très étoffé. La DATAR indique que « le nombre d'indicateur de réalisation dépend du nombre de types d'action choisi dans le PO »². Une concentration du nombre d'actions engendrerait une limitation du nombre d'indicateurs de réalisation et en allégerait ainsi les contraintes de gestion et d'atteinte des valeurs cibles fixées dans le cadre de performance ;

La formulation des types d'intervention à soutenir reste assez vague, ce qui peut laisser de la marge de manœuvre au cours de la programmation. Toutefois, leur formulation devrait mieux indiquer les modalités concrètes à travers lesquelles les financements européens vont permettre d'attendre les résultats attendus, plutôt que de paraphraser ces derniers. A titre d'exemple, le développement d'une « offre globale de formation cohérente » (OS 1.2) sous-entend certainement des opérations d'harmonisation et de coordination entre les bénéficiaires visés. Dans le même sens, la « professionnalisation des agents œuvrant sur les problématiques d'insertion » (OS 3.1) passe par des actions de sensibilisation et formation.

Pour illustrer ces propos, les évaluateurs ont reconstruit la logique d'intervention d'un échantillon d'objectifs spécifiques.

² FAQ élaborée par la DATAR sur la base des éléments issus des discussions entre l'Etat, les autorités de gestion et la Commission européenne lors de réunions bilatérales, mise à jour le 15 janvier 2014.

Figure 1. Reconstruction de la logique d'intervention de l'OS 2.1 : augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité



Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

La figure ci-dessus met en évidence que :

La mise en place d'actions faisant partie d'un parcours intégré au sein d'un dispositif de soutien implique un panel d'interventions différentes qu'il apparaît pertinent de considérer comme des actions distinctes pour apprécier la logique d'intervention de cet objectif spécifique. Ce parcours intégré implique ainsi 7 actions et des bénéficiaires ainsi que des groupes cibles différents.

Dans le même sens, la mise en place d'un système harmonisé de reconnaissance des compétences peut être considéré comme une action distincte, voir préalable, au développement des « parcours modulaires à partir des acquis et des compétences des candidats à la formation ».

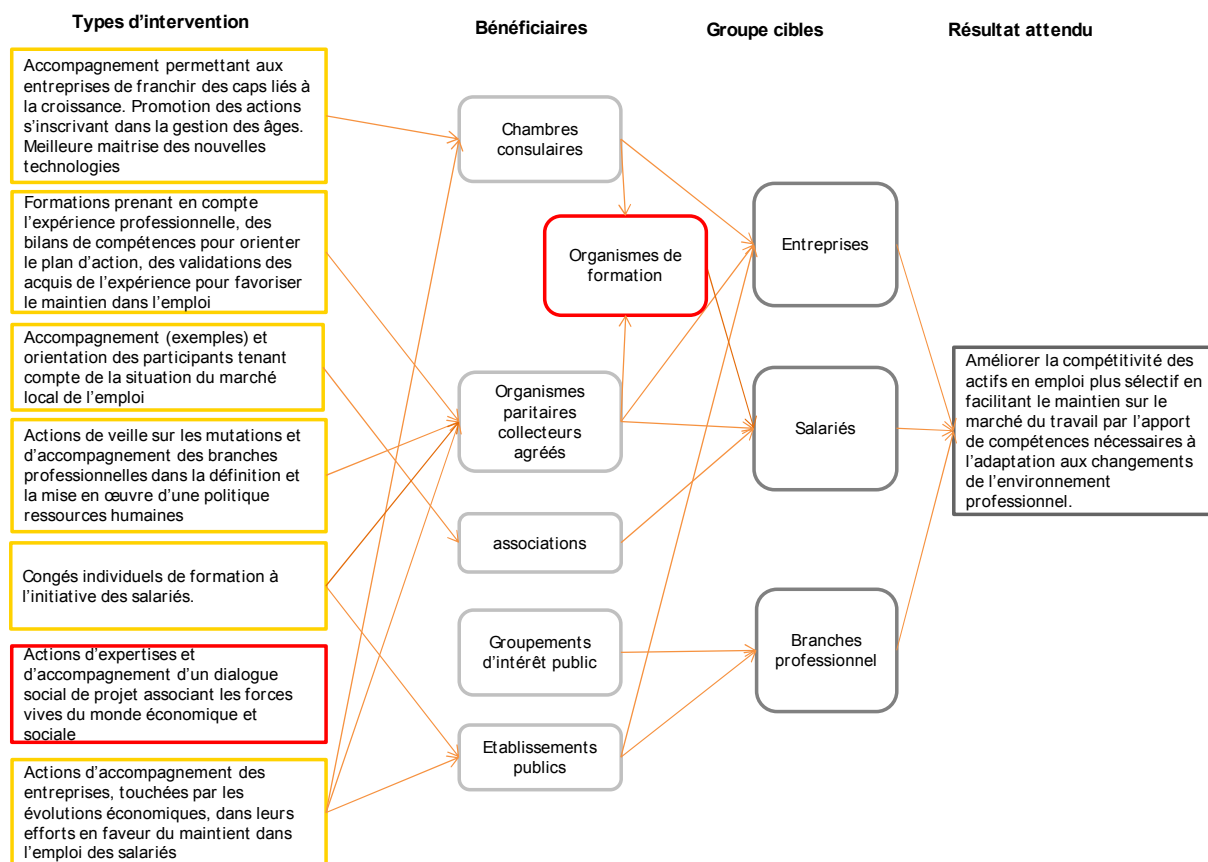
Par ailleurs, le libellé de l'intervention « réalisation de formations qualifiantes en mobilité » ne distingue pas les modalités de mise en œuvre (l'accompagnement à la qualification pré-insertion) de l'objectif visé, soit « rapprocher les publics des bassins d'emploi porteurs ».

La réalisation de formations qualifiantes en mobilité peut constituer un type d'intervention distinct du développement d'une « qualification pré insertion professionnelle ».

Les étudiants et jeunes scolarisés n'apparaissent pas explicitement dans les résultats attendus.

Dans la mesure où « l'augmentation du nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi » n'implique pas de facto « un accroissement des compétences », ils peuvent être considérés comme deux résultats distincts.

Figure 2. Reconstruction de la logique d'intervention de l'OS 2.4 : augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi



Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

La logique d'intervention élaborée pour l'OS 2.4 montre que :

Le travail de restructuration effectuée a permis de clarifier la logique d'intervention notamment grâce à la concentration des résultats attendus.

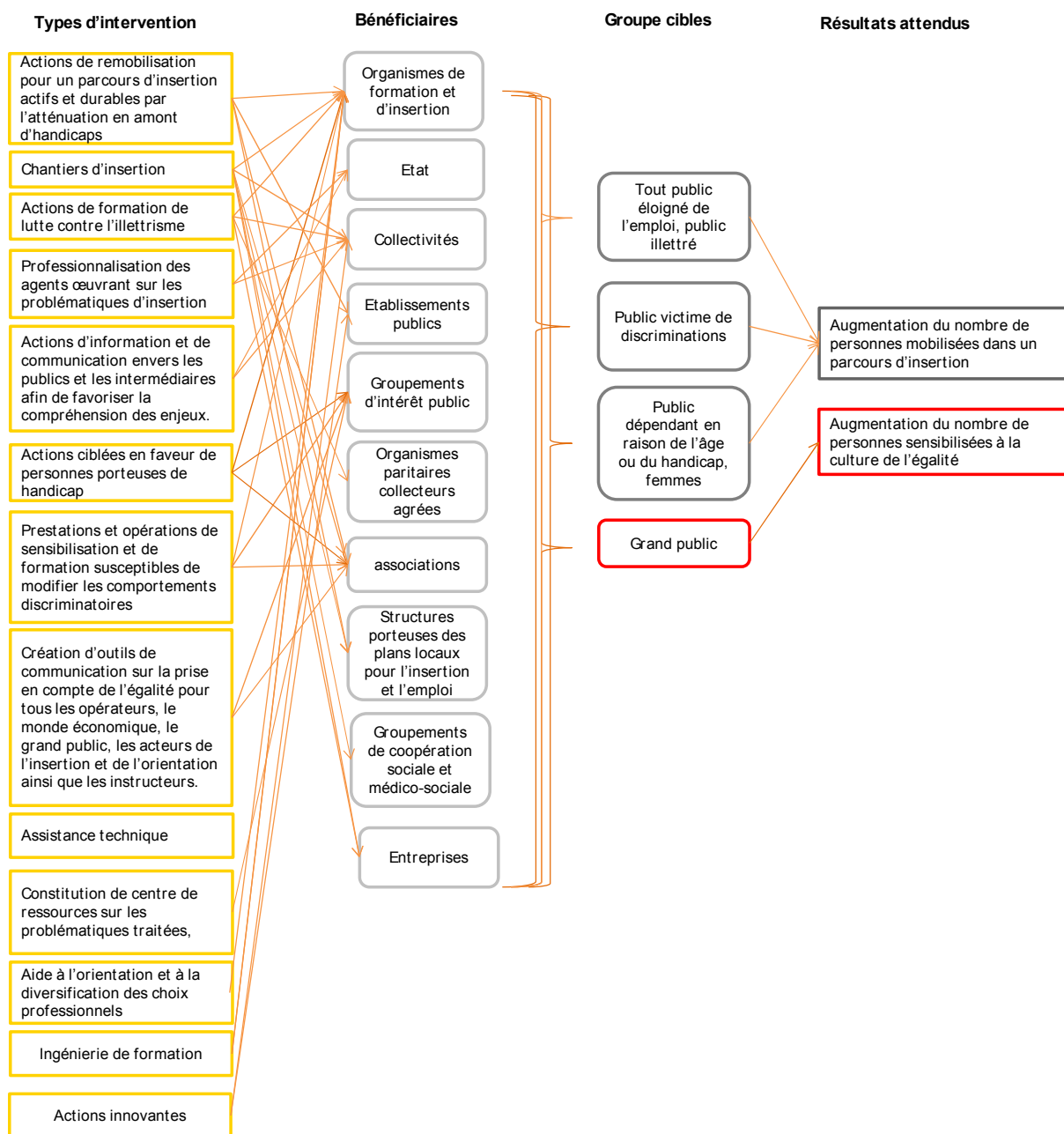
Parmi les bénéficiaires intermédiaires, les organismes de formation qui vont mettre en œuvre les actions de formation et d'accompagnement auprès de salariés auraient pu être mentionnés.

Les « actions d'expertises et d'accompagnement d'un dialogue social de projet associant les forces vives du monde économique et sociale » mériteraient d'être définies plus précisément.

Les actions d'expertise et d'accompagnement d'un dialogue social de projet visent essentiellement l'intervention de l'ARVISE (ARACT Réunion).

Les actions d'accompagnement visées par le dernier type d'actions envisageables couvrent le soutien à des plans de formation en faveur des entreprises ou d'adaptation des salariés aux mutations technologiques via les OPCA.

Figure 3. Reconstruction de la logique d'intervention de l'OS 3.1 : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion



Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

En ce qui concerne l'OS 3.1, on remarquera que :

Les résultats gagneraient à refléter la nouvelle configuration de l'OS 3.1. En effet, dans la mesure où l'OS 3.1 englobe désormais les actions de sensibilisation et d'accompagnement des organisations à la lutte contre les discriminations, il convient d'intégrer le résultat attendu « augmentation du nombre de personnes sensibilisées à la culture de l'égalité ».

De même, le soutien aux « actions ciblées en faveur de personnes porteuses de handicap » mérite d'être éclairé : s'agit-il d'une aide à l'autonomie ou à l'insertion sur le marché du travail ? Sous quelle forme (allocation financière, accompagnement...) ?

Certaines interventions ciblent directement le grand public (ou d'au moins les participants visés par les actions formation), comme reflété dans certaines actions, en particulier « l'action d'information et de communication envers les publics ».

Le soutien à la création de centre de ressources doit être séparé d'une assistance technique à l'ingénierie de projet.

5.3 Cohérence entre les objectifs

L'évaluation de la **cohérence interne du programme** est plus largement consacrée à :

une analyse des relations et complémentarités entre les différentes priorités et à l'évaluation de la contribution des objectifs spécifiques et opérationnels aux objectifs stratégiques ;

l'identification des éventuelles contradictions ;

la justification de l'affectation et de la concentration thématique des fonds.

Dans cette perspective, l'articulation entre chaque objectif spécifique est analysée dans le tableau ci-après et qualifiée de manière à mettre en évidence :

la **neutralité (N)** entre objectifs spécifiques, ou l'absence de relations ;

la **redondance (R)** entre deux objectifs spécifiques poursuivant des résultats similaires ou finançant des actions concurrentes ;

la **complémentarité (C)** entre objectifs spécifiques, dont les interventions ont une incidence complémentaire sur un même groupe cible ou territoire, ou ont une influence sur l'atteinte de leurs résultats réciproques.

Figure 4. Matrice de cohérence interne du PO FSE de La Réunion

Axe prioritaire	Objetif thématique	PI & OS	1		2				3
			OT10		OT8				OT9
			FSE 10.1 OS 1.1	FSE 10.3 OS 1.2	FSE 8.1 OS 2.1	FSE 8.2 OS 2.2	FSE 8.3 OS 2.3	FSE 8.5 OS 2.4	FSE 9.1 OS 3.1
1	OT10	FSE 10.1 OS 1.1		C	N	N	N	N	C
		FSE 10.3 OS 1.2	C		R	N	N	N	C
2	OT8	FSE 8.1 OS 2.1	N	R		C	N	N	N
		FSE 8.2 OS 2.2	N	N	C		N	N	N
		FSE 8.3 OS 2.3	N	N	N	N		N	N
		FSE 8.5 OS 2.4	N	N	N	N	N		N
3	OT9	FSE 9.1 OS 3.1	C	C	N	N	N	N	

Légende N Neutralité C Complémentarité R Risque de redondance

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Globalement, le PO FSE présente peu de risques de concurrence entre les actions envisagées. Ils pourraient être encore réduits en clarifiant certaines lignes de partage, en particulier :

Entre l'OS 1.2 « augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité » qui ambitionne de notamment mettre en place une démarche globale de formation permettant l'acquisition de compétences exploitables par le système économique. Dans le même temps, l'OS 2.1 « augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité » mentionne également la mise en place de parcours modulaires dont l'objectif est le « perfectionnement ou l'élévation du niveau de qualification ».

En revanche, au sein des axes 1 et 3, il **existe une forte complémentarité entre les objectifs, permettant ainsi de construire une démarche globale** :

Les interventions visant à prévenir le décrochage scolaire (OS 1.1) s'avèrent complémentaires de la mise en place de formations dont l'objectif est « l'acquisition de compétences exploitables par le système économique » (OS 1.2). En effet, elles agissent de façon complémentaire pour favoriser le développement de la connaissance.

Entre l'OS 2.1 et 2.2 qui ont tous les deux comme objectif de favoriser le retour vers l'emploi. Ils peuvent ainsi tous les deux s'adresser aux jeunes, néanmoins par des actions complémentaires. L'OS 2.1 propose ainsi des formations à des « personnes situées dans l'une des dernières étapes du parcours d'insertion ». Tandis que l'OS 2.2 propose des actions en faveur des « publics en grande difficulté ». Cela permet ainsi de couvrir les différents types de besoins entravant l'insertion dans l'emploi.

Par ailleurs, plusieurs objectifs affichent **des complémentarités transversales** :

L'OS 1.1 vise à « prévenir les sorties prématurées du système scolaire » ce qui apparaît complémentaire de l'OS 3.1 « accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion » puisqu'ils luttent tous les deux pour l'acquisition des savoirs élémentaires sans s'adresser au même public et en mettant en place des actions différentes.

De même, l'OS 1.2 « augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité » et l'OS 3.1 « accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion » visent le même groupe-cible « public les plus éloignés du marché de l'emploi » mais de façon complémentaire. En effet, l'OS 1.2 ambitionne de mettre en place des formations pour l'acquisition des savoirs élémentaires tandis que l'OS 3.1 vise le développement des compétences professionnelles. Cela permet ainsi de faire émerger une démarche globale à destination de ce public.

Par ailleurs, l'OS 2.2 « augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi » prévoit notamment de recourir à des « contrats d'autonomie » qui peuvent déboucher à la création d'entreprise. Cela apparaît ainsi complémentaire de l'OS 2.3 qui prévoit un ensemble d'actions visant à soutenir la création d'entreprises.

5.4 Adéquation de la maquette financière

L'article 4 du règlement relatif au FSE (1304/2013) dispose que « dans chaque État membre, au moins 20 % de l'ensemble des ressources du FSE sont affectés à la réalisation de l'objectif thématique "promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination" (OT9) ». Le PO FSE s'inscrit dans cette lignée, puisque 100 millions d'euros sont alloués à l'OT 9, soit 20% du budget FSE (hors assistance technique).

Avec un taux de chômage des jeunes d'environ 60%, La Réunion figure parmi les régions éligibles aux crédits européens dédiés à l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). A ce titre, elle bénéficiera de 36,6 millions d'euros inscrits dans l'enveloppe étatique à consommer sur 2014 - 2015.

L'Accord de partenariat indique que des montants FSE équivalents à la part IEJ doivent être mobilisés dans l'OT 8 de chaque programme régional³. En effet, les crédits IEJ supposent une mobilisation de crédits FSE classiques (pour un montant FSE égal à celui de l'IEJ) dans les régions concernées (article 22 du règlement FSE). La note

³ Accord de partenariat du 31.12.2013 p. 101

diffusée par la DGEFP à ce sujet⁴ précise clairement que « pour les Conseils régionaux, les contreparties FSE des crédits IEJ mobilisés sont prélevées sur les enveloppes des PO régionaux ».

Dans la maquette du PO FSE réunionnais, 237 millions € sont mobilisés par l'OT 8 dont 102 sur la PI 8.2. Ces derniers correspondent aux contreparties régionales qui viendront appeler les crédits IEJ nationaux. L'investissement en faveur de l'insertion des jeunes réunionnais va donc bien au-delà des exigences réglementaires.

Tableau 15. Plan de financement du PO FSE

Axe prioritaire	Objectif thématique	Crédits UE	Contrepartie nationale	Financement total	Répartition par objectif thématique
1	10	162 294 000	40 574 000	202 868 000	31%
2	8	237 637 000	59 409 000	297 637 000	46%
3	9	100 786 000	25 197 000	125 983 000	19%
4		16 200 000	2 840 000	18 900 000	
Total		516 917 000 €	128 020 000€	645 388 000€	

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

⁴ Mémo de la DGEFP joint au FIE du 31/12/2013 sur « Modalités de mise en oeuvre de l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) »

6 Cohérence externe

6.1 Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante

Tableau 16. Suivi des recommandations de l'évaluation ex ante sur la cohérence externe

Recommandations	Prise en compte	Commentaire
Mieux problématiser la mobilité éducative qui est évoquée dans le Pacte Territorial de Croissance.	Oui	L'OS 2.1 inclue des actions à destination des étudiants et vise ce public comme groupe cible.
Intégrer l'enjeu d'un système de formation ancré dans les territoires, suivi, piloté, évalué et problématisé par le CPRDF.	Oui	Le suivi et l'évaluation des formations ne sont pas explicités au sein du PO FSE. Néanmoins, celui-ci prévoit un processus de suivi et d'évaluation qui englobe les problématiques relatives à la formation conformément au plan d'évaluation en cours de développement..
Problématiser davantage l'enjeu de l'agilité humaine, en particulier en matière d'offre de santé et d'agilité sociétale évoquées par la S3.	Oui	L'agilité territoriale évoquée par la S3 qui comprend l'agilité humaine sont bien reprises par le programme.

6.2 La cohérence externe avec les autres dispositifs régionaux

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'évaluation ex ante ont permis d'identifier les principaux documents de référence régionaux ayant servi à élaborer le PO FSE. Une liste indicative est proposée dans le tableau suivant.

Tableau 17. Pertinence des documents de référence régionaux par axe prioritaire du PO FSE

Axe prioritaire du PO FSE	Axe 1	Axe 2	Axe 3
Document stratégique			
S3	X	X	X
Schéma d'Aménagement Régional (SAR)		Non pertinent	
Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)	X	X	
La Charte du Parc National des Hauts		Non pertinent	
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN)		Non pertinent	

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SCORAN)		Non pertinent
Stratégie Régionale pour la Biodiversité		Non pertinent
Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)		X
Pacte territorial de croissance	X	X
Le Schéma Régional Climat Air Energie		Non pertinent

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Les paragraphes ci-dessous analysent plus dans le détail la prise en compte de ces documents dans la version finale du PO FSE. En résumé, les évaluateurs constatent que, à ce stade :

Les documents stratégiques majeurs en lien avec le FSE ont bien été repris ;

La plupart des documents (SAR, Charte du Parc National des Hauts, SDTAN, SCORAN, Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le SRCAE) ou des enjeux non couverts peuvent être traités par les autres programmes européens (FEDER Convergence et POCT, FEADER) :

Certains enjeux pourraient être davantage problématisés ou précisés par le PO FSE :

- Ñ L'agilité humaine pour l'offre de santé et l'agilité sociétale (S3) ;
- Ñ Mise en place d'un système de formation suivi, piloté et évalué (CPRDFP).

6.2.1 La Stratégie de Spécialisation Intelligente du territoire (S3)

Les analyses qui suivent reposent sur l'étude de la version provisoire de la S3 datant du 24 avril 2014, susceptible d'être amendée ou complétée.

Tableau 18. Prise en compte des orientations stratégiques de la S3

Thématiques	Prise en compte dans le PO FSE
Bioéconomie	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
L'écotourisme expérientiel	Partiellement, mais traité dans le PO FEDER
L'agilité territoriale	
Agilité humaine	Partiellement
Agilité sociale	Absente, mais partiellement couverte par le PO FEDER
Société digitale	Partiellement, mais traitée dans le PO FEDER
Transition énergétique	Partiellement, mais traitée dans le PO FEDER

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

La bio-économie tropicale

Le domaine de la bio-économie tropicale au service de l'économie du vivant, n'est pas présent dans le PO FSE. Toutefois, cela peut être nuancé par le fait que ce domaine est essentiellement couvert par les thématiques du FEADER. Par ailleurs, les problématiques ayant trait au développement et aux renforcements de la recherche et de l'innovation sur les thématiques de la bio-économie sont du ressort du PO FEDER.

L'éco-tourisme expérientiel

L'économie touristique est un secteur à privilégier d'après la S3, qui recommande que le territoire se positionne sur le segment de l'éco-tourisme afin de profiter de ses avantages comparatifs (patrimoine naturel et culturel, climat tropical, loisirs diversifiés, etc.). Ce positionnement doit s'exprimer à la fois en termes de stratégie marketing, à déployer pour que la destination Réunion soit identifiable auprès des voyageurs, et se distingue de ses concurrentes, notamment à travers la maîtrise des nouveaux canaux de communication tels que le buzz-marketing ou le e-marketing. Elle doit aussi reposer sur la mise à niveau des infrastructures aériennes, d'équipements d'accueil et de loisirs, numériques. Enfin, la stratégie à déployer s'appuie sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur touristique.

Les problématiques d'éco-tourisme sont quasiment absentes du PO FSE, mais sont susceptibles d'être traitées dans le PO FEDER. Par ailleurs, on peut noter que le secteur touristique est explicitement cité dans l'OS 1.2 « Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi » qui vise à développer une offre de formation complémentaire des autres politiques régionales et pertinente par rapport aux secteurs stratégiques parmi lesquels figure le tourisme. Par ailleurs, l'OS 2.2 cite parmi les types d'interventions à soutenir des actions de « formations qualifiantes en mobilités conçues afin de répondre aux besoins de l'économie réunionnaise dans des domaines où l'offre locale de formation n'existe pas » sans que le tourisme soit expressément visé. L'évaluateur suggère que des exemples de secteurs soient à ce niveau traité, pour faire le lien notamment avec la formation du personnel dans le secteur du tourisme.

Agilité territoriale

La S3 identifie quatre grandes recommandations pour ce dernier secteur prioritaire : développer l'agilité humaine, l'agilité sociale, l'économie numérique et la transition énergétique.

Les deux premières recommandations apparaissent en partie couvertes par le PO FSE :

Sur le plan de l'agilité humaine, la version transmise à la Commission européenne du PO FSE répond bien aux problématiques de lutte contre l'illettrisme avec l'OS 3.1, qui prévoit deux types d'intervention spécifiques « Actions de formation de lutte contre l'illettrisme », mais aussi « Actions d'information et de communication envers les publics-cibles et les intermédiaires afin de favoriser la compréhension des enjeux de la lutte contre l'illettrisme, de définir une culture commune, d'échanger les pratiques et de construire des outils transférables ». Par ailleurs, la version transmise à la Commission européenne du PO FSE est globalement bien positionnée sur les thématiques de la formation tant à travers l'Axe prioritaire 1 (« Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante »), que l'Axe 2 (« Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité ») qui prévoit des actions de formation, ou même l'Axe 3 (« Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics »). En revanche, les enjeux en matière de santé ne sont pas traités par le PO FSE, alors que la S3 préconisait de développer un hub sanitaire d'offre de santé (amélioration du bien-être, prévention des risques et des pathologies, diagnostics et thérapies innovants) ;

En ce qui concerne l'agilité sociale, la version transmise à la Commission européenne du PO FSE ne propose pas d'actions ciblées dans le champ de l'innovation sociale ou ouverte.. Le développement des pépinières d'entreprises, la mise en place de living lab ou d'espaces de co-working relèvent en effet du champ d'intervention du PO FEDER.

Les thématiques du digital et du développement durable sont moins attendues pour le PO FSE que le PO FEDER, conformément à la couverture des objectifs thématiques prévus à cet effet. Toutefois, on pourra souligner que le PO FSE contribue lui aussi à ces enjeux :

L'OS 2.4 « Augmenter la compétence des actifs » propose parmi les types d'actions à soutenir une « meilleure maîtrise des nouvelles technologies » ;

La prise en compte du principe horizontal « développement durable » est couverte par notamment « le soutien à la formation des actifs vers secteurs structurants (la filière verte, écotourisme) et le développement d'une offre de formation en accompagnement des politiques régionales en faveur du développement durable ».

6.2.2 Le Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion (SAR)

Le schéma qui suit présente l'architecture adoptée par le SAR, qui a été révisé en 2011, pour fixer les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 2013.

Figure 5. Architecture du SAR Réunion 2011



Source : Analyse EY, Décembre 2013

L'analyse de la cohérence du PO par rapport au SAR, peut s'apprécier au niveau des impératifs spécifiques, au nombre de sept et rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19. Prise en compte des orientations stratégiques de la SAR

Recommandations	Prise en compte dans le PO FSE
La réduction de la consommation d'espace par le cantonnement de l'espace urbain et la gestion raisonnée du capital que représente le foncier passe par une urbanisation hiérarchisée du territoire.	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
La construction d'un modèle urbain adapté aux attentes des Réunionnais.	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
La réduction des consommations énergétiques et du trafic automobile, et le développement en parallèle des énergies renouvelables et des transports en commun.	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
La réponse aux besoins de logement, en particulier de logement social, tout en prévoyant les équipements connexes d'assainissement et de traitement des déchets, et en réduisant l'exposition aux risques.	Pris en compte. OS3.1 « Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion » (PI 9.i)
L'augmentation des facteurs de développement économique.	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
La préservation des espaces naturels et agricoles et des ressources naturelles (eau et matériaux).	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
L'anticipation des effets des changements climatiques notamment en termes de risques naturels.	Absente, mais traitée dans le PO FEDER

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

La plupart des orientations du SAR sont absentes du PO FSE, même si cela n'apparaît pas surprenant compte tenu des thématiques traitées qui correspondent davantage au PO FEDER.

6.2.3 La Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE)

Ce document a été élaboré par le Conseil régional, en repartant de plusieurs travaux existants et notamment de la S3 et du SAR. Par conséquent, un certain nombre de thématiques que l'on retrouve dans ces documents sont déjà traités dans les paragraphes précédents. Le tableau ci-dessous résume les principales orientations de la SRDE, déclinée dans un plan d'action.

Tableau 20. Prise en compte des orientations stratégiques de la SRDE

Recommandations	Prise en compte dans le PO FSE
Valorisation du territoire :	
- Promotion du tourisme	Traitée par le FEDER
- Politique de grands travaux régionaux, aménagement du territoire	Traitée par le FEDER
- Investissement dans l'humain pour la compétitivité du territoire	Satisfaisante pour la partie FSE
Mobilisation des facteurs de croissance sur l'action économique	Traitée par le FEDER
Le développement des Hauts	Cf paragraphe sur la Charte du Parc National
Partenariat pour une concertation en continu sur l'action économique régionale	Absente

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Certains points sont déjà traités dans les paragraphes d'analyse des autres documents :

L'orientation relative à la promotion du tourisme est traitée dans le paragraphe sur la S3 ;

L'orientation qui concerne la politique de travaux, d'aménagement du territoire est abordée dans le paragraphe sur le SAR ;

La politique de développement des Hauts est traitée dans le paragraphe sur la charte du Parc National, qui suit.

D'autres points encore relèvent du champ d'autres programmes, ou ne sont pas pertinents à analyser du point de vue du PO FSE :

Les perspectives de développement et de coopération dans la zone appartiennent au domaine d'intervention du POCT ;

L'orientation concernant la mobilisation des facteurs de croissance sur l'action économique relève du champ du PO FEDER ;

Le renforcement des structures partenariales de suivi de l'action publique relèvent davantage des politiques nationales ou territoriales.

Seule une orientation rentre effectivement dans le champ du FSE : il s'agit de la politique d'investissement humain en faveur de la compétitivité du territoire. Le PO FSE répond bien aux orientations du SRDE sur cette thématique :

La formation professionnelle est largement couverte comme mentionné dans le paragraphe relatif à la S3 en supra ;

La lutte contre l'illettrisme est un enjeu fort du PO FSE avec l'OS 3.1 et ses actions dédiées, comme mentionné dans le paragraphe sur la S3 ;

Enfin, l'enjeu de la continuité territoriale n'est pas négligé par le PO FSE, puisqu'il traite de façon approfondie de la question de la mobilité dans l'OS 2.1 « Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité », à travers des types d'interventions concrets

et déjà bien identifiés à ce stade de la rédaction : « Aides au transport à certains frais liés au départ (...) », « Aide aux frais d'hébergement, de restauration et d'installation sur le territoire d'accueil ».

6.2.4 La charte du Parc National

Il s'agit d'un document auquel s'impose le SAR. La charte y ajoute un certain nombre de points plus spécifiques, parmi les grands enjeux résumés dans le tableau suivant.

Tableau 21. Prise en compte des orientations stratégiques de la Charte du Parc National

Recommandations	Prise en compte dans le PO FSE
Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs	Absente, peut être traitée par PO FEDER et/ou PDR
Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts	Absente, peut être traitée par PO FEDER et/ou PDR

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Le territoire des Hauts n'est pas ciblé explicitement par le PO FSE et les enjeux qui concernent ces territoires ne sont pas abordés par le PO FSE. Ils relèvent toutefois des PO FEDER et du PDR, et apparaissent au regard des versions provisoires communiquées à l'évaluateur bien couvert par ces autres programmes.

6.2.5 Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN)

Le SDTAN publié en 2012, est la traduction opérationnelle du SCORAN réalisé entre 2010 et 2011.

Tableau 22. Prise en compte des orientations stratégiques du SDTAN

Recommandations	Prise en compte dans le PO FSE
Couvrir à terme l'ensemble des foyers et entreprises de la Réunion en Très Haut Débit	
- Les zones de fragilité Haut Débit doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire afin de ne pas accentuer la fracture numérique existante sur le territoire ;	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
- Le développement économique de l'île doit être également une priorité.	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
Stratégie de continuité territoriale numérique retenue	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
- objectif de réduction tarifaire des accès internet sur le territoire réunionnais,	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
- anticipation des besoins d'interconnexion est un préalable au succès de l'arrivée du Très Haut Débit	Absente, mais traitée dans le PO FEDER

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Les orientations du SDTAN ne sont pas traitées par le PO FSE, mais cela n'apparaît pas problématique dans la mesure où les thématiques du numériques relèvent surtout du champ FEDER.

Les recommandations en matière de numérique sont relativement absentes du PO FSE, à l'exception d'une action sur le plan de la formation prévue à l'OS 2.4 : « L'accompagnement permettant aux

entreprises de franchir des caps liés à la croissance ; promotion des actions s'inscrivant dans la gestion des âges ; meilleure maîtrise des nouvelles technologies. »

6.2.6 La Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Ce document résulte d'un travail mené sous l'égide de la Direction Régionale de l'Environnement de La Réunion (DIREN), avec l'appui de la cellule technique outre-mer de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et auquel ont participé l'ensemble des parties prenantes publiques (Etat, collectivité, acteurs de l'environnement, etc.) en 2005. Le tableau ci-après résume les principales orientations du document.

Tableau 23. Prise en compte des orientations stratégiques de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Recommandations	Prise en compte dans le PO FSE
Prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre les espèces posant des problèmes biologiques (invasions, prédation...)	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
Intégrer les enjeux de la biodiversité dans la gestion publique du cadre de vie	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
Faire évoluer les rapports culturels homme-nature (éducation/communication/sensibilisation)	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
Développer la connaissance et les réseaux d'observation	Absente, mais traitée dans le PO FEDER

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

L'enjeu de la biodiversité est complètement absent du PO FSE. Toutefois cela peut être justifié par le fait que celle-ci rentre dans le domaine d'intervention du PO FEDER et notamment de l'OT 6.

6.2.7 Le Contrat de Plan Régional Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)

Le CPRDFP est le document d'orientation de la politique régionale en matière de formation professionnelle. Il a été élaboré par la Région en concertation avec les acteurs économique et de la formation pour la période 2011-2015.

Tableau 24. Prise en compte des orientations stratégiques du CPRDFP

Recommandations	Prise en compte dans le PO
La formation, un outil en faveur de l'emploi et du développement économique	Satisfaisante
La formation, une offre garantissant de l'égalité d'accès de tous les réunionnais à la connaissance et à la qualification	Satisfaisante
La formation, un système organisé et cohérent	Satisfaisante
La formation, au plus près des territoires	Partiellement
La formation, un système piloté, suivi et évalué	Satisfaisante

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Les problématiques de formation sont traitées dans le PO FSE dans l'axe 2 (« Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité »).

La recommandation qui vise à faire de la formation un outil au service de l'emploi et du développement économique semble bien prise en compte par le PO FSE. D'une part, l'OS 2.1 propose des actions qui visent à mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins, afin d'augmenter les chances

d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. On peut citer notamment la « réalisation de formations qualifiantes (...) dans des domaines où l'offre locale de formation n'existe pas ou est insuffisante ». D'autre part, dans une logique de maintien des actifs menacés par le chômage, l'OS 2.4 inscrit des actions de « formation prenant en compte l'expérience professionnelle du bénéficiaire, des bilans de compétences permettant d'orienter dans les meilleures conditions le plan d'action, des validations des acquis de l'expérience ». Le PO FSE contribue ainsi à l'objectif d'une formation orientée vers le développement économique, à travers des actions qui proposent la montée en compétence des actifs dans les secteurs stratégiques, notamment ceux de la S3.

Les recommandations en matière d'accès équitable à la formation sont traitées par l'OS 2.1 qui soutient le développement d'une offre « cohérente, lisible et accessible à tous les bénéficiaires ».

La recommandation en matière d'une offre de formation territorialisée, apparaît davantage traitée dans la dernière version que dans les précédentes versions. L'OS 2.2 précise que les actions spécifiques devront faire preuve de « souplesse [afin] de permettre de réaliser du « sur-mesure » au regard de certains parcours et des besoins du territoire »

Enfin, la dernière orientation du CPRDFP n'est pas explicitement précisée au sein du PO FSE. En effet, il n'apparaît pas d'actions orientées en faveur du suivi, du pilotage ou de l'évaluation des dispositifs de formation. Néanmoins, le PO FSE suppose un processus de suivi et d'évaluation qui prendra en compte les problématiques relatives à la formation.

6.2.8 Le Pacte Territorial de Croissance

Le Pacte de Croissance 2014-2020 fait suite à la Communication de la Commission européenne de juin 2012, qui reconnaissait la nécessité de mieux prendre en compte la situation des RUP dans le spectre de la politique européenne. Le Plan d'action pour « Un parcours pour un accès à une compétitivité territoriale en faveur de l'emploi » définit ainsi la manière dont La Réunion envisage de mettre en œuvre la stratégie Europe 2020, en tenant compte de sa situation individuelle.

Tableau 25. Prise en compte des orientations stratégiques du Pacte Territorial de Croissance

Recommandations	Prise en compte dans le PO
Un Parcours pour un Accès à des Compétences	
Miser sur la jeunesse et développer l'emploi	Satisfaisante
S'ouvrir et rompre l'isolement	Satisfaisante
Un Parcours pour un Accès à une Cohérence Territoriale en faveur de l'Ecologie	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
Un Parcours pour un Accès à une Créativité Territoriale en faveur de l'Economie	Absente, mais traitée dans le PO FEDER

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Les recommandations en matière d'écologie et d'économie ne sont pas dans le champ du FSE, mais dans celui du FEDER. En revanche, la première recommandation appartient au domaine du FSE, la cohérence du PO FSE doit être recherchée avec cette recommandation

Le point concernant la jeunesse est bien pris en compte par le PO FSE. Comme préconisé par le Pacte de Croissance, des actions sont prévues en faveur des jeunes en matière de lutte contre l'illettrisme. La question du décrochage scolaire est aussi bien traitée par la version finale avec un OS dédié. En effet, l'OS 1.1 « Prévenir les sorties prématurées du système scolaire » inscrit parmi les types d'intervention l'accompagnement à la scolarité. Enfin, les problématiques de l'emploi sont au cœur du PO FSE, avec les deux OS de l'Axe 2, qui sont exclusivement orientés sur les problématiques d'insertion professionnelle.

En ce qui concerne les orientations en matière de mobilité, on observe un traitement partiel des recommandations par le PO FSE. Comme évoqué dans le paragraphe relatif à la SRDE, les mobilités professionnelles sont largement couvertes par les mesures des 4 OS de l'Axe 2 « Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité ». La mobilité éducative qui ne ressortait pas explicitement dans les précédentes versions du PO FSE est davantage présente dans la version finale. Bien que l'OS 2.1 mobilise la priorité a. i « l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle) » qui est explicitement orientée sur la mobilité professionnelle, la mobilité étudiante est bien couverte par les actions prévues. On peut notamment citer « l'aide aux étudiants en compensation des frais engagés au titre des droits de scolarité ». D'ailleurs, les étudiants et jeunes scolarisés figurent bien parmi les groupes cibles.

6.2.9 Le Schéma Régional Climat Air Energie

Ce schéma définit les orientations et les objectifs, à l'échelle de la région et à l'horizon 2020 et 2050, en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Elaboré sous la double autorité du préfet de région et du président du Conseil régional, le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été récemment adopté.

Tableau 26. Prise en compte des orientations stratégiques du SRCAE

Recommandations	Prise en compte dans le PO
Le développement des énergies renouvelables (EnR)	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la maîtrise de la demande en énergie (MDE)	Absente, mais traitée dans le PO FEDER
La lutte contre la pollution atmosphérique (Air)	Absente, mais traitée dans le PO FEDER ⁵

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

Les recommandations en matière d'énergies renouvelable, de réduction des gaz à effet de serre et de maîtrise de la demande en énergie et de lutte contre la pollution atmosphérique ne sont pas couvertes par le PO FSE, mais elles peuvent être attendues dans le PO FEDER qui couvre davantage les problématiques environnementales.

6.3 Articulation entre les programmes

6.3.1 Articulation avec le FEDER

La Réunion a fait un effort de structuration en amont pour clarifier les champs d'intervention des fonds européens, ce qui ressort clairement à la lecture des programmes. Ainsi, le FEDER et le FSE interviennent en simultané sur

⁵ Les versions provisoires du PO FEDER soumis à l'évaluateur ne comportaient pas de mention concernant cette problématique (cf rapport sur la V4 du PO FEDER)

les objectifs thématiques 9 et 10 et apparaissent globalement complémentaires, même si un risque de chevauchement est à signaler :

La création d'entreprises est visée de manière complémentaire par l'OS 2.3 du PO FSE « augmenter le nombre de créations d'entreprises » et l'OS 5 du PO FEDER « augmenter la créations d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition) ». L'OS 2.3 ambitionne ainsi de « soutenir au développement de projets de création » au travers de l'investissement humain qui permet ainsi de compléter les « investissements matériels et immatériels pour la création des entreprises » prévus au sein de l'OS5.

Les PO FEDER et FSE affichent les complémentarités suivantes :

Concernant la création d'entreprises est visée de manière complémentaire par l'OS 2.3 du PO FSE « augmenter le nombre de créations d'entreprises » et l'OS 5 du PO FEDER « augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition) ». L'OS 2.3 ambitionne ainsi de « soutenir au développement de projets de création » au travers de l'investissement humain qui permet ainsi de compléter les « investissements matériels et immatériels pour la création des entreprises » prévus au sein de l'OS5 du PO FEDER.

S'agissant de l'appui aux entreprises, le PO FEDER se concentre sur des actions de structuration et de développement de la compétitivité (OS 6). Tandis que le PO FSE propose des actions d'accompagnement dans l'anticipation des besoins en compétences (OS 2.4).

L'amélioration des conditions de vie est visée de façon complémentaire par les programmes européens. D'une part, le PO FEDER au travers d'investissements en faveur d'une meilleure performance énergétique des logements sociaux (OS 9) et l'amélioration de l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts (OS 20). D'autre part, le PO FSE intervient en faveur de « parcours d'insertion d'actifs et durables par l'atténuation en amont d'handicaps » (OS 3.1). Plusieurs problématiques sous-jacentes à l'amélioration des conditions de vie sont ainsi couvertes.

Par ailleurs, la thématique du développement durable est principalement couverte par le PO FEDER au travers des objectifs thématiques 4, 5 et 6. Le PO FSE intervient en accompagnement par la mise en place de formations adaptées à ces problématiques (OS 1.2).

De même, le soutien à la compétitivité des PME est principalement traité par le PO FEDER au travers de l'axe prioritaire 3 néanmoins le PO FSE vient en renfort par la mise en place de formations en accompagnement « des politiques régionales en faveur (...) des secteurs stratégiques tels que le tourisme » (OS 1.2). Les actions visant l'acquisition de compétences (OS 2.1 et 2.2) sont également complémentaires avec la compétitivité des PME puisqu'elles participent à former une main d'œuvre qualifiée indispensable aux entreprises locales.

Enfin, le soutien pour la formation est également couvert par les deux programmes européens. Ainsi, le PO FEDER (OS 21) intervient en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle et supérieure tandis que le PO FSE soutient les cycles de formation professionnelle (OS 1.1 et 1.2).

6.3.2 Articulation avec le FEADER

L'analyse présentée ci-dessous a été réalisée sur la base de la version de Mai 2014 du PO FSE et de Juin 2014 pour le PDR.

L'analyse de l'articulation entre le programme FSE et le PDR a permis de mettre en avant des lignes de partage claires entre les deux fonds. Le tableau ci-dessous analyse ainsi l'articulation entre les différentes actions prévues au titre des deux programmes :

Tableau 27 : Analyse de l'articulation entre le FSE et le FEADER

Ligne de partage à définir	Caractéristique de l'articulation entre le PO FEDER et le PDR réunionnais	Commentaires de l'évaluateur
----------------------------	---	------------------------------

Aides à l'installation des jeunes agriculteurs	Ce thème est exclusivement couvert par le FEADER au travers du besoin n°12 « renouvellement des exploitations agricoles » qui sollicite la mesure 6 prévoyant notamment des dotations jeunes agriculteurs.	La ligne de partage apparaît claire.
Services à la personne en milieu rural	Le FEADER couvre ce thème au travers du besoin n°29 « renforcement des activités économiques dans les secteurs pour les Hauts ». Le FSE prévoit essentiellement des formations dans le secteur des services à la personne.	La ligne de partage apparaît claire.
Actions de sensibilisation, formation, aide à la reconversion dans la filière agroalimentaire	Le FEADER vise la mise en place de formations mais essentiellement destinées aux professionnels du monde agricole (besoin n°1). Le FSE prévoit un ensemble de formations au sein de l'axe 3 « favoriser l'inclusion et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics ». Il est ainsi précisé p. 29 que le maintien de l'emploi se fera notamment au travers de « l'orientation des publics vers des secteurs porteurs » dont la filière agroalimentaire.	La ligne de partage apparaît claire.

Il a ainsi permis de mettre en exergue que les lignes de partage entre ces deux fonds apparaissent claires sur les thématiques suivantes :

En matière d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, cela apparaît exclusivement géré par le FEADER qui met en place au travers de la mesure 6 des subventions sous la forme de notamment les Dotations jeunes agriculteurs ;

S'agissant **des services à la personne en milieu rural**, c'est également essentiellement couvert par le FEADER qui vise à développer notamment les commerces de proximité au sein du besoin n° 29 « renforcement des activités économiques dans les secteurs porteurs pour les Hauts ». Le FSE se concentre sur la mise en place de formation dans le secteur des services à la personne ;

Concernant les **actions de formation et d'aide à la reconversion dans la filière agroalimentaire**, la ligne de partage apparaît également claire dans la mesure où le FEADER se concentre sur les professionnels du secteur tandis que le FSE cible un public bien plus large de demandeurs d'emploi en particulier..

7 Modalités de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre

7.1 Qualité des indicateurs et du système de suivi

7.1.1 Des indicateurs de résultats complets et aboutis

Pour le suivi de sa programmation 2014-2020, La Réunion propose 4 indicateurs de résultat communs et 6 spécifiques. Ils apparaissent globalement aboutis et pertinents par rapports aux objectifs spécifiques visés et des valeurs cibles horizon 2018 et 2023 ont été calculées.

Les indicateurs ont été déterminés par une agrégation de l'ensemble des mesures comprises au sein de chaque OS. Cette méthode permet ainsi de détailler la ventilation entre les différentes mesures et d'ajuster les valeurs cibles.

Une analyse plus détaillée des indicateurs de résultat est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 28. Analyse des indicateurs de résultat du PO FSE

OS	Indicateurs	Valeur cible 2023	Indicateur commun	Analyse de la pertinence par l'évaluateur
OS 1.1	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	6 118	Oui	Oui, l'indicateur permet de mesurer l'augmentation du nombre de jeunes maintenus dans le circuit scolaire.
OS 1.2	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences...) au terme de leur participation	11 466	Oui	Oui, l'indicateur permet de mesurer l'augmentation des compétences et qualifications des participants.
	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	7 567	Non	Oui, l'indicateur est pertinent par rapport à l'OS 1.2 « augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité ».
OS 2.1	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification, exerçant un emploi au terme de leur participation) (50%)	29 706	Non	Oui, l'indicateur permet de mesurer l'augmentation des personnes mises en parcours vers l'emploi.
OS 2.2	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une qualification, exerçant un emploi au terme de leur participation) (50%).	12 351	Non	Oui, cet indicateur spécifique permet de mesurer l'impact de l'OS sur la mise en parcours des jeunes vers l'emploi.
OS 2.3	Création d'entreprises	3 380	Non	Oui, ces indicateurs apparaissent pertinents par rapport l'OS « augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois ».
	Survie des entreprises créées à 3 ans	70% au lieu des 50% pour les entreprises non accompagnées	Non	
OS 2.4	Participants obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences...) au terme de leur participation	11 782	Oui	Oui, l'indicateur permet de mesurer l'augmentation de la compétitivité des actifs en emploi.
	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	8 416	Non	Oui, cet indicateur est pertinent par rapport à l'OS 2.4 « augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi ».

OS 3.1	Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur participation.	19 431	Oui	Oui, cet indicateur commun permet de mesurer l'augmentation de personnes inscrites dans un processus d'insertion.
--------	---	--------	-----	---

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

7.1.2 Des indicateurs de réalisation complets mais perfectibles

S'agissant des 8 indicateurs de réalisation, La Réunion a choisi de faire appel également à des indicateurs communs et spécifiques. Ils sont globalement pertinents, mais nécessitent quelques précisions afin de permettre un suivi efficace de la programmation 2014-2020 :

Pour les OS 1.2, 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1, l'indicateur « participants » est proposé sans donner plus de précisions. Cet intitulé n'est pas suffisamment explicite. C'est pourquoi, il apparaît pertinent de cadrer cet indicateur en reprenant l'ensemble des indicateurs communs ou en faisant un choix parmi la liste possible. Si nécessaire, un indicateur spécifique pourra également être formulé.

Des valeurs cibles horizon 2023 ont été définies sur l'ensemble des indicateurs. Les valeurs cibles horizon 2018 dans les parties relatives au cadre de performance sont également précisées. Les indicateurs de réalisation ont été définis avec la même méthode que les indicateurs de résultats.

Une analyse plus détaillée des indicateurs de réalisation est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 29. Analyse des indicateurs de réalisation du PO FSE

OS	Indicateurs	Valeur cible 2023	Indicateur commun	Analyse de la pertinence par l'évaluateur
OS 1.1	Participant de moins de 25 ans	7 647	Oui	Oui, l'indicateur est pertinent par rapport au résultat attendu « augmentation du nombre de jeunes maintenus dans le circuit scolaire »
OS 1.2	Participants	22 931	Non	L'intitulé de l'indicateur n'est pas suffisamment explicite. Dans un souci de transparence, il apparaît ainsi de soit reprendre l'ensemble des indicateurs communs, soit d'en choisir particulièrement pertinents par rapport à l'OS.
OS 2.1	Participants	59 412	Non	Idem que pour l'OS 1.2.
	Départ en mobilité	48 762	Non	Oui, cet indicateur est pertinent par rapports aux résultats attendus de l'OS, en particulier « augmentation du nombre de départ en mobilité »
OS 2.2	Participant de moins de 25 ans	24 702	Oui	Oui, l'indicateur est pertinent par rapport aux résultats attendus de l'OS, à savoir l'augmentation du nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi.
OS 2.3	Participants	7 042	Non	Idem que pour l'OS 1.2.
OS 2.4	Participants	16 831	Oui	Idem que pour l'OS 1.2
OS 3.1	Participants	38 862	Non	Idem que pour l'OS 1.2

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

7.2 Qualité du système de mise en œuvre

7.2.1 Principaux constats

La programmation 2014-2020 voit une évolution notable des responsabilités de mise en œuvre des programmes européens à La Réunion. Chaque membre du partenariat local porte la responsabilité d'autorité de gestion d'un des grands programmes : l'Etat reste autorité de gestion du PO FSE, mais le Conseil régional devient autorité de gestion pour le FEDER et le Conseil général pour le PDR. Le Conseil régional conserve une subvention globale.

Dans ce contexte, les fondamentaux du système de mise en œuvre intégré instauré il y a 3 générations de programmes et qui a montré son efficacité sont en grande partie maintenus. La Stratégie intégrée plurifonds a été établie par les 3 partenaires, un accord en amont de la programmation sur les co-financements a été passé par les partenaires, un circuit d'instruction unique est mis en place.. La composition et la fréquence des comités de programmation, éléments déterminants d'une bonne coordination des membres du partenariat local, sont en cours de définition. De même, la mutualisation de certaines fonctions transverses de mise en œuvre (communication, suivi, évaluation) et d'appui au pilotage portées par une structure dédiée, l'AGILE, est en cours de précision.

Le besoin en ressources a été estimé à la hausse pour la nouvelle programmation. L'Etat prévoit de mobiliser une vingtaine d'ETP contre 14 pour la période précédente. Et le Conseil régional 8 à 9 ETP contre 6 pour la période précédente.

7.2.2 Analyse de la gouvernance et du système de pilotage

Tableau 30 : analyse de la gouvernance et du système de pilotage

En gris : éléments rédigés par l'autorité de gestion

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
TRANSFERT DE L'AUTORITE DE GESTION		
Période 2007-13		Pas d'enjeu identifié
- Autorité de gestion	Etat - Préfet de la réunion	
- Autorité de certification	Etat – Secrétariat Général Préfecture	
- Autorité de paiement	Etat – DRFIP – via un fonds de concours	
Période 2014-2020 :		
- Autorité de gestion	Etat - Préfet de la réunion	
- Autorité de certification	Etat – DRFIP	
- Autorité de paiement	Etat – DRFIP – via un fonds de concours	
Les discussions avec les services de la précédente Autorité de gestion au sujet du transfert d'ETP ont-elles démarré ?	Oui – malgré le non changement d'AG, mais système intégré plurifonds oblige	La sécurisation du transfert des ETP est un enjeu majeur pour le bon lancement de la programmation, en particulier avec un échelonnement dans le temps et des modalités financières compatibles avec les besoins de l'Autorité de gestion et les contraintes fortes des débuts de programmation.
Le nombre d'ETP à transférer a-t-il été évalué ? Une date pour le transfert a-t-elle été fixée ? Si oui, selon quelles modalités ?	En cours de discussion, notamment au titre des services instructeurs	

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
L'organigramme cible a-t-il été défini ?	En cours	
Les besoins de recrutement ont-ils été étudiés ? Si oui, lesquels ?	En cours	
Quel sera le modèle d'organisation choisi pour la gestion des fonds européens : Concentré au sein d'un pôle dédié aux fonds européens ? Décentralisé avec des directions opérationnelles assurant l'animation et l'instruction ? Mixte ?	Ce sera un système mixte : maintien d'une organisation pluri-fonds pour l'animation et la gestion, décentralisé en directions opérationnelles pour l'instruction	Pas d'enjeu identifié
COMITOLOGIE DES PROGRAMMES		
Pouvez-vous décrire la comitologie prévue pour le programme (composition, fréquence, rôle de l'Agile) ?		Pas d'enjeu identifié
<ul style="list-style-type: none"> - Comité de programmation - Comité de suivi opérationnel - Secrétariat technique 	<p>Comité de programmation mensuel</p> <p>Comité National de suivi annuel</p> <p>Maintien de l'agile en secrétariat</p>	
Quel sera le rôle des autres parties prenantes (EPCI, communes, sociopros) ?	<p>La composition du CNS sera maintenue sur 2014-2020 : les partenaires membres du CNS sur 2007-2013 continueront à être associés</p> <p>Une association spécifique sera recherchée avec les EPCI</p>	
Dans quelle mesure les partenaires qui ne seront pas autorité de gestion seront-ils impliqués ?	Les EPCI sont associés en bilatérale avec le service instructeur des actions qui les concernent	
Quels mécanismes sont prévus pour assurer tout au long de la programmation la coordination entre les trois autorités de gestion ?	Aucune modification de l'organisation actuelle	La composition et la fréquence des comités de programmation, éléments déterminants d'une bonne coordination des AG sont en cours de définition
CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE		
En 2007-13, Combien d'Emploi Equivalents Temps Plein étaient mobilisés pour assurer la gestion des fonds dans chaque partenaire ?	<p>Etat + Agile : 14</p> <p>Région : 6</p> <p>Dépt : 1</p> <p>Pluri Fonds : 6</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département 		
Combien d'Emploi Equivalents Temps Plein seront nécessaires pour assurer la gestion des fonds selon vos estimations (donner une fourchette) ?		L'estimation des besoins apparait adéquate.
<ul style="list-style-type: none"> - Etat 	Etat : 20,5	

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
<ul style="list-style-type: none"> - Région - Département <p><i>Si vous disposez du détail, merci de remplir le tableau (partie 4)</i></p>	<p>Région : 8-9</p> <p>Dépt : 1-2</p> <p>Pluri Fonds : 6</p>	
Prévoyez-vous de recourir à des prestataires externes pour assurer certaines prestations (ex : contrôle) ?	Oui à défaut d'autorisation de recrutement via les plafonds d'emplois Etat	Pas d'enjeu identifié

7.2.3 Analyse du degré de préparation des processus de programmation, instruction et animation

Tableau 31 : analyse des processus de programmation, instruction et animation

En gris : éléments rédigés par l'autorité de gestion

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
PROCESSUS DE PROGRAMMATION		
Pourriez-vous décrire le processus de programmation envisagé pour 2014-2020 ? (responsabilités, modalités, étapes, etc.)	Identique à celles de la période 2007-2013	Pas d'enjeu identifié à ce stade : Les services instructeurs 2007-2013 restent mobilisés.
Disposerez-vous d'une grille d'analyse avec critères pour sélectionner les projets ?	Cette grille sera directement issue des critères fixés dans les cadres d'intervention prévu pour chaque type d'action	
Existe-t-il un modèle standardisé de convention ?	Oui – avec une déclinaison en fonction du type d'action financée et du type de bénéficiaire – Cf manuels de gestion 2007-2013 qui seront la base des documents types déclinés pour 2014-2020	
PROCESSUS D'INSTRUCTION		
Pourriez-vous décrire le processus d'instruction envisagé pour 2014-2020 ? (responsabilités, modalités, étapes, etc.) ?	En référence à la circulaire Premier ministre 2007. Une fois le service instructeur de chaque action désigné, le processus mis en place sera identique à celui mis en place en 2007-2013	Pas d'enjeu identifié à ce stade.
Un guichet unique aides européennes / aides régionales (global ou par thématique) a-t-il été mis en place ?	Une recherche d'efficacité sera maintenue avec le plus possible un guichet unique pour les porteurs de projet (aide EU/CPN).	Cette approche participe de la simplification administrative pour les porteurs de projet, mais également pour les services des administrations concernées.

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
Avez-vous / Prévoyez-vous de mettre en place un dossier unique pour les aides européennes / régionales ?	Oui, et qui se rapproche le plus possible du logiciel développé au niveau national : mademandefse. Avec les adaptations nécessaires au contexte RUP	
Quand est envisagé le déploiement de Synergy ? Des formations sont-elles prévues ?	Le premier module de synergie sera livré en novembre 2014 selon les autorités nationales et le maître d'œuvre ASP présent à la Réunion assurera les formations dans un calendrier le plus optimal à la mise en œuvre du programme	La mise en place de formation pourra s'effectuer dès que l'outil sera disponible. Cela permettrait ainsi de limiter l'impact du déploiement de Synergy sur la programmation.
Disposerez-vous d'un guide des procédures défini et connu des services instructeurs ?	Oui, il a été développé sur 2007-2013 et son actualisation est prévue pour la période à venir	Pas d'enjeu identifié à ce stade
Les SI programmes européens sont-ils arrimés au SI de l'autorité de gestion ?	Oui	Pas d'enjeu identifié à ce stade
ANIMATION ET COMMUNICATION		
Un site internet dédié aux fonds européens existe / sera mis en place ? Des projets visant à améliorer l'information sur les conditions de dépôt d'un dossier européen sont-ils à l'ordre du jour ?	Oui, le site existant « reunioneurope.org » sera maintenu et son actualisation suivie pour la période qui s'ouvre 2014-2020	Pas d'enjeu identifié à ce stade : l'Etat et les partenaires ont pleinement conscience de l'importance des problématiques d'animation pour le bon déroulement de la programmation.
Notamment au regard des leçons tirées des précédentes programmations, des publics particuliers ont-ils été identifiés en matière d'enjeux d'animation ? Quelles mesures seront prises pour améliorer leur prise en compte ?	Cette stratégie spécifique en fonction des porteurs de projet sera déterminée au moment de la rédaction des cadres d'instruction de chaque action	
Un plan de communication sera-t-il élaboré pour organiser des actions de communication régulières ?	L'enjeu de l'emploi et de la formation nécessite effectivement un plan de communication spécifique, afin d'assurer une bonne réalisation du PO FSE 2014-2020	
Mettez-vous en place des modalités d'animation sectorielles et/ou territoriales ?	Oui des programmes spécifiques d'animation pourront être envisagés notamment auprès d'opérateurs, comme le pôle emploi ou les missions locales	
Que prévoyez-vous pour informer les bénéficiaires sur les exigences en termes de contrôle, de suivi, de publicité, etc. ?	Un guide à destination des bénéficiaire sera établi et explicitera les attentes en matière de contrôle et de suivi, qui figurent déjà aux différentes	

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
	étapes de constitution d'un dossier (demande, conventionnement) mais qui nécessite sans doute une attention particulière	

7.2.4 Analyse des processus de suivi et contrôle prévus pour la programmation

Tableau 32 : Analyse des processus de suivi et contrôle

En gris : éléments rédigés par l'autorité de gestion

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
CONTROLE		
Pourriez-vous décrire le processus envisagé de remontée des factures ?	En référence aux manuels de gestion de la période actuelle, les services instructeurs restent les interlocuteurs des bénéficiaires et sont chargés du suivi de la remontée des factures.	Pas d'enjeu identifié.
Comment seront assurés les contrôles de premier niveau ?	Les contrôles de premier niveau sont assurés par les services instructeurs	
Comment seront assurés les contrôles de second niveau ? Les effectifs seront-ils bien distincts du contrôle de premier niveau ?	Les contrôles de second niveau sont assurés par les contrôleurs de la DIECCTE par délégation directe de la CICC. Les contrôles de CQG sont assurés par une personne dédiée au sein de l'AG	
SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER DES DONNEES ET COLLECTE DE DONNEES		
Qui assurera le suivi des projets ?	Les services instructeurs, avec un reporting vers la DIECCTE et/ou l'Agile au titre de l'AG, notamment pour les opérations relevant de la subvention globale de La Région.	Pas d'enjeu identifié.
Des formations sont-elles prévues pour l'utilisation de Synergy /Osiris ?	Oui dès la mise à disposition du logiciel et en concertation avec l'ASP	Pas d'enjeu identifié.
Qu'est-il prévu en cas de difficultés rencontrées par les porteurs de projet ?	Au titre de son rôle d'interlocuteur unique, le service instructeur reste le référent en cas de difficulté. Si une décision de l'AG est nécessaire elle sera proposée par le service instructeur après analyse de la difficulté en concertation avec le porteur de	Pas d'enjeu identifié.

Questions évaluatives	Réponses apportées par l'autorité de gestion	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
	projet	
Des indicateurs de suivi et d'alerte seront-ils mis en place ?	Oui, ils sont intégrés au logiciel de suivi Synergie, néanmoins, le calendrier de suivi du conventionnement et paiement après programmation, mis en place par l'Agile pour les programmations précédente sera toujours actif. Avec alerte en comité de programmation en cas de dérapage trop important	Pas d'enjeu identifié

8 Prise en compte des priorités transversales

Cette partie vise à apprécier les actions spécifiques (voire transversales, pour l'égalité femmes/hommes) mises en place, au niveau de la stratégie ou des modalités de mise en œuvre, pour assurer la prise en compte des priorités transversales suivantes :

Egalité femmes/hommes et intégration de la perspective de genre ;

Développement durable, protection de l'environnement, utilisation rationnelle des ressources, lutte et adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques ;

Egalité des chances et lutte contre les discriminations fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

La prise en compte de chaque priorité transversale a été examinée par rapport à la mise en place d'actions dédiées, à l'identification de critères de sélection des opérations ainsi que dans l'introduction d'indicateurs spécifiques. Leur considération dans la définition des modalités de gouvernance est également abordée.

8.1 Promotion de l'égalité hommes-femmes

L'égalité entre les hommes et les femmes est une des valeurs fondamentales de l'Union européenne. La programmation 2014-2020 et La Réunion s'inscrivent dans cette continuité.

8.1.1 Les mesures dédiées

La thématique de l'égalité hommes-femmes fait l'objet d'un traitement spécifique au travers de l'OS 3.1 « accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion » (PI 9.1) qui vise notamment à :

Mettre en place des prestations et opérations de sensibilisation et de formation susceptibles de modifier les comportements discriminatoires ;

Créer des outils de communication sur la prise en compte de l'égalité pour tous les opérateurs, le monde économique, le grand public, les acteurs de l'insertion et de l'orientation ainsi que les instructeurs.

Elle fait aussi l'objet d'une démarche transversales puisque la section 11 relative aux principes horizontaux mentionnent notamment que :

La délégation régionale du service en charge des droits de la femme et de l'égalité sera associé « aux différents travaux d'élaboration et mise en œuvre des programmes européens » ;

La préservation des « échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité ».

8.1.2 Les critères de sélection

Le PO FSE précise également que pour l'ensemble des OS, les problématiques de l'égalité des genres « seront prise en compte (...) à l'élaboration des cadres d'intervention (...) [qui] définissent les critères de sélection des opérations ».

8.1.3 Les indicateurs spécifiques

Aucun indicateur spécifique n'a été prévu pour mesurer les effets du PO FSE sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Néanmoins, l'article 5 du règlement relatif au FSE (n°1304/2013) précise que les indicateurs de réalisation et de résultat communs « sont, dans la mesure du possible, ventilés par genre ». Cette ventilation pourra ainsi servir au suivi et à l'évaluation.

8.1.4 Les modalités de gouvernance

La version finale du PO FSE, précise la composition du comité de suivi. Ainsi, il apparaît que la représentante de la délégation régionale aux droits des femmes à l'égalité sera impliquée dans le comité de suivi et pourra ainsi s'assurer de la bonne prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mise en place du programme.

8.2 Non-discrimination et égalité des chances

L'Union européenne fait preuve d'un engagement renouvelé en faveur de la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des chances. La programmation 2014-2020 et la Réunion s'inscrivent dans cette démarche par la mise en place d'un certain nombre de mesures.

8.2.1 Les mesures dédiées

La thématique de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances est traitée spécifiquement par l'OS 3.1 « accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion » (PI 9.1) qui vise à notamment :

- Mettre en place des actions ciblées en faveur de personnes porteuses de handicap ;

- Mettre en place des prestations et opérations de sensibilisation et de formation susceptibles de modifier les comportements discriminatoires ;

- Créer des outils de communication sur la prise en compte de l'égalité pour tous les opérateurs, le monde économique, le grand public, les acteurs de l'insertion et de l'orientation ainsi que les instructeurs.

Cependant, il apparaît que l'OS 1.2 : « augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché du travail pour favoriser l'employabilité » pourraient également contribuer à cette priorité, car il prévoit de favoriser un accès à la formation élargi et donc agit en faveur de l'égalité des chances ;

8.2.2 Les critères de sélection

A l'instar de l'égalité des gens, l'enjeu de l'égalité des chances et de la non-discrimination sera pris en compte lors de la définition des cadres d'intervention qui permettront d'établir les critères de sélection des opérations.

8.2.3 Les indicateurs spécifiques

La version finale du PO FSE ne fait pas état d'indicateurs spécifiques pour suivre et évaluer la lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

8.2.4 Les modalités de gouvernance

Les modalités de gouvernance sont explicitées au sein du PO FSE. En effet, il est tout d'abord précisé que « l'autorité de gestion et ses partenaires compléteront ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes » (section 11 du PO). De même, il est notifié « qu'une représentation locale du défenseur des droits de la H.A.L.D.E a été installée à La Réunion ». Enfin, la partie relative à la composition du comité de suivi prévoit d'impliquer la représentante de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. .

8.3 Développement durable

Le PO FSE 2014-2020 de La Réunion notifie qu'un des enjeux du territoire « est celui d'un modèle de développement qui préserve l'avenir des générations futures, notamment par une gestion économe et rationnelle de l'espace et des ressources » (section 11 du PO). Les programmes opérationnels réunionnais s'inscrivent donc dans la dynamique de la stratégie Europe 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive ». S'agissant du volet de la croissance durable, il réaffirme les objectifs (dits 20/20/20) en matière de lutte contre le changement climatique comme suit :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30% si les conditions sont favorables ;

Augmenter la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie à 20% ;

Accroître de 20% l'efficacité énergétique.

8.3.1 Les mesures dédiées

La thématique du développement durable n'est pas traitée de façon spécifique par un objectif thématique au sein du PO FSE mais fait l'objet d'une démarche transversale. Elle sera ainsi traitée par notamment la mise en place d'une offre de formation « adaptée au contexte local et aux spécificités réunionnaises, notamment par des modules spécifiques permettant l'acquisition de compétences pour une agriculture respectueuse de l'environnement » (p.152 du PO FSE). De même, l'ensemble des axes prioritaires (hors assistance technique) précise contribuer à l'OT 6 « protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources » par « le soutien à la formation des actifs vers secteurs structurants (la filière verte, écotourisme) et le développement d'une offre de formation en accompagnement des politiques régionales en faveur du développement durable ».

La section 11, précise également que « un modèle de développement qui préserve l'avenir des générations futures, notamment par une gestion économe et rationnelle de l'espace et des ressources » est un enjeu important pour La Réunion, c'est pourquoi :

« L'offre de formation évolue en permanence pour répondre à cet enjeu » ;

« La communication et la pédagogie dans les formations aux métiers de l'éducation à l'environnement » occupent une place donnée.

8.3.2 Les critères de sélection

La version finale du PO FSE précise que, dans un souci de cohérence, les priorités transversales seront prises en compte.

8.3.3 Les indicateurs spécifiques

Au sein de la version finale PO FSE, les indicateurs spécifiques pour suivre et évaluer le traitement de la priorité du développement durable n'ont pas été précisés.

8.3.4 Les modalités de gouvernance

La version transmise à la Commission européenne du PO FSE précise les modalités de gouvernance pour la priorité du développement durable. Ainsi, la partie relative à la composition du comité de suivi prévoit d'impliquer les

représentants du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement qui pourront ainsi veiller à la bonne prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre du programme.

9 Analyse de la prise en compte des conditionnalités ex-ante

9.1 Des conditions thématiques ex-ante applicables

Pour garantir une bonne contribution du PO FSE réunionnais aux objectifs de l'Union, la programmation doit répondre à un certain nombre de conditions ex-ante thématiques. Parmi celles-ci :

2 conditions ex-ante (8.2 et 10.3) sont couvertes au niveau régional. Pour cela, elles s'appuient sur des documents stratégiques régionaux et nationaux ;

5 conditions ex-ante sont traitées au niveau national au travers de l'Accord de partenariat

La condition ex-ante 8.3 « les institutions du marché du travail sont modernisées et renforcées à la lumière des lignes directrices pour l'emploi » apparaît manquante au sein du PO FSE. Malgré le fait qu'elle soit couverte par l'Accord de partenariat, dans un souci de cohérence et d'unité il convient de la rajouter.

En analysant les documents cités (PNR et CPRDF) cités au sein du PO, il apparaît que l'ensemble des conditions ex-ante couvertes au niveau régional sont applicables.

Le tableau ci-dessous détaille l'analyse :

Tableau 33 : Analyse du respect des conditions ex-ante thématiques applicables au PO FSE

Objectifs Thématiques	Conditions ex-ante	Analyse de la contribution aux critères de vérification de la condition ex-ante
8. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	8.2 Emploi indépendant, esprit d'entreprise et création d'entreprises : existence d'un cadre stratégique pour la création d'entreprises inclusives	SATISFAISANTE Le programme national de réforme (PNR) d'avril 2014 est cadre de stratégie nationale qui soutient notamment la création d'entreprises. Ainsi, il prévoit des mesures de simplification des démarches ainsi qu'une réforme de la fiscalité pour notamment les entreprises.
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	10.3. Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	SATISFAISANTE Le CPRDF constitue le cadre stratégique régional en matière d'EFTLV. Il propose ainsi des mesures en faveur du développement d'EFTLV, des dispositifs garantissant l'égalité d'accès à la formation qui répondent aux besoins des territoires

Source : Analyse EY sur la base du PO FSE de La Réunion – Novembre 2014

9.2 Conditionnalités générales ex-ante également applicables

Le PO FSE de La Réunion doit également respecter l'ensemble des sept conditions générales ex-ante prévues au sein du Règlement comme suit :

Trois conditions générales (n° 4, 5 et 6) sont entièrement vérifiées au niveau national au travers de l'Accord de partenariat ;

Deux conditions générales (n°2 et 3) sont vérifiées à la fois au niveau national et régional ;

La condition générale n°1 « lutte contre la discrimination » apparaît manquante. Celle-ci est également couverte à la fois par le niveau national et régional.

Seule la condition générale n°7 « systèmes statistiques et indicateurs de résultats » est entièrement couverte par le niveau régional.

Il apparaît que d'une manière générale l'ensemble des conditions générales apparaissent complètes et applicables. En effet, la partie relative à la composition du comité de suivi permet de satisfaire les critères des conditions n°1, 2 et 3 qui nécessitent la présence de personnes dédiées à l'égalité des chances et l'égalité hommes-femmes.

S'agissant de la condition générale n°7, les critères ne sont que partiellement remplis. En effet, l'analyse des indicateurs a montré que si les indicateurs de résultats sont complets et aboutis, en revanche il convient de préciser les indicateurs de réalisation des OS 1.2, 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1 pour justifier d'un suivi adéquat de la programmation.

10 Evaluation environnementale stratégique

La présente synthèse fait état des principales conclusions de l'évaluation environnementale stratégique relative au PO FSE de la Réunion pour la période 2014/2020, réalisée par le cabinet Cyathea.

10.1 Les principaux impacts du FSE relevés

Étant donné la nature du Fonds Social Européen (FSE) qui se concentre sur les opérations relatives au développement de ressources humaines, ce programme opérationnel ne se place pas dans un cadre d'opérations susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. Les quelques impacts identifiés par l'évaluateur se rapportent à des impacts clairement indiqués dans le FEDER.

FSE : Axe Prioritaire n°1 : Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante

Objectifs spécifiques	Besoins identifiés	Positif	Négatif	Mesures	Indicateurs
1.1 Réduire les sorties prématurées du système scolaire	<p>Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire</p> <p>Promouvoir l'égalité d'accès à une formation de bonne qualité</p>	Actions n'ayant pas de cibles environnementales directes et dont les impacts globaux sont positifs mais non liés à l'environnement	Aucun impact environnemental	-	-
1.2 Accroître le niveau de qualification de la population plus éloignée du marché de l'emploi	<p>Investir dans l'apprentissage des langues étrangères</p> <p>Élever et diversifier les niveaux de formation</p> <p>Maintenir l'effort d'investissement des infrastructures et des équipements</p>	Actions qui favorisent la formation et le développement des connaissances dans de multiples domaines dont le développement durable.	Aucun impact environnemental	-	-

FSE : Axe Prioritaire 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité

Objectifs spécifiques	Besoins identifiés	Positif	Négatif	Mesures	indicateurs
2.1 Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité	Offrir de nouvelles conditions d'accompagnement à la mobilité et ouvrir les Réunionnais au monde	Actions qui favorisent la formation et le développement des connaissances dans de multiples domaines dont le développement durable.	Les aides individuelles au transport et à la mobilité hors du département vont augmenter les émissions de GES liées au transport aérien et alourdir le bilan des émissions de GES totales de La Réunion	Préconisation : Limiter au maximum les déplacements aériens et privilégier les moyens alternatifs (visioconférence, dématérialisation des services / produits, mutualisation des déplacements).	Teq CO2 évitée
2.2 Accroître le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	Maintien des actifs dans l'emploi Elever et diversifier les niveaux de formation	Actions n'ayant pas de cibles environnementales directes et dont les impacts globaux sont positifs mais non liés à l'environnement	Aucun impact environnemental	-	-
2.3 Augmenter le nombre de créations d'entreprises ou d'activités	Soutenir et accompagner la création d'activité et d'emploi des actifs qualifiés		Aucun impact environnemental	-	-
2.4 Maintenir dans leur emploi les actifs menacés par le chômage	<ul style="list-style-type: none"> Créer les conditions nécessaires à l'accès à l'emploi Renforcer les systèmes d'accès direct à l'emploi 		Aucun impact environnemental	-	-

FSE : Axe Prioritaire n°3 : Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics

Objectifs spécifiques	Besoins identifiés	Positif	Négatif	Mesures	Indicateurs
3.1 Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion actif	Améliorer les conditions d'accès à l'activité, à l'insertion sociale et professionnelle afin de garantir une société inclusive	Actions n'ayant pas de cibles environnementales directes et dont les impacts globaux sont positifs mais non liés à l'environnement	Aucun impact environnemental	-	-
3.2 Accentuer les actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations	Innover dans les dispositifs d'appui à l'initiative économique et à l'entrepreneuriat des actifs à faible niveau de qualification Lutter contre les discriminations dont l'illettrisme	Actions n'ayant pas de cibles environnementales directes et dont les impacts globaux sont positifs mais non liés à l'environnement	Aucun impact environnemental	-	-

10.2 Impacts cumulés

La stratégie du programme opérationnel FEDER (Fond Européen de Développement Régional) 2014-2020 a été réfléchi en complémentarité avec les autres programmes mis en œuvre dans la région :

- le Fond Social Européen (FSE),
- le Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER)
- le Fond de Coopération (FC)

La protection de l'environnement est un objectif explicite dans le FEDER. Afin de prendre en considération les problématiques environnementales de la région, le programme opérationnel FEDER Réunion propose 12 objectifs spécifiques dont les actions ont une cible environnementale directe.

La protection de l'environnement est également un objectif au sein du FEADER. En effet, le FEADER se compose de 3 actions dédiées à l'amélioration de l'environnement et à l'espace rural. Ces programmes interviennent de manière convergente sur la préservation de l'environnement en terme de gestion de la biodiversité et de protection et valorisation des ressources naturelles.

Enfin, le programme opérationnel FSE soutient l'économie et l'équilibre social. L'environnement n'y est pas une thématique prise en compte de façon prioritaire. Toutefois, les PO ne peuvent couvrir tous les enjeux environnementaux de la région d'où parfois des enjeux qui ne sont pas suffisamment pris en compte ou qui sont susceptibles d'être affectés négativement.

Il s'agit tout d'abord du **maintien des espaces naturels et de leurs fonctionnalités écologiques** : cet enjeu de **priorité 1** peut être impacté par la construction d'infrastructures qui pourront potentiellement consommer des espaces naturels, mais surtout interrompre ou entraver les continuités écologiques. Cela étant, des réglementations, plans, schémas et programmes existent pour limiter ces impacts : le SAR, qui renforce la protection des espaces naturels et la Charte de Parc National. De plus, les mesures proposées dans cette évaluation environnementale stratégique seront dans de nombreux cas exigées dans des dossiers réglementaires des projets financés.

Les enjeux liés à l'eau, l'énergie et les matériaux souffrent d'impacts cumulés négatifs. Ceci est prévisible, dans le cadre de programmes de développement économique et d'infrastructure à l'échelle d'une région.

- Néanmoins, les impacts seraient non négligeables sur le thème de la préservation et de l'amélioration qualité de l'eau et la réduction des pollutions ponctuelles ou chroniques constatées (**priorité 1**). Cet enjeu pourra être conforté par l'actuelle révision du SDAGE, qui sera peut-être plus coercitif si ces pollutions n'ont pas été résorbées.
- **Concernant la maîtrise des consommations énergétiques (priorité 1)**, le thème est pris en compte même si on peut s'attendre à une augmentation globale des consommations énergétiques à La Réunion d'ici à 2020.
- **Concernant les ressources en matériaux**, cet enjeu de **priorité 2** n'a pas été suffisamment mis en avant lors de l'élaboration des programmes opérationnels. Si la filière bois vise une optimisation de la production locale pour limiter l'importation de bois exotiques, la filière BTP, avec notamment la construction de la nouvelle route du littoral aura un impact considérable sur l'extraction de matériaux de construction, via l'ouverture de nouvelles carrières, souvent à impact négatif à priori fort.

Enfin, étant donné les constructions et infrastructures ainsi que les surfaces de production agricoles et forestières en extension, nous prévoyons un impact négatif sur **les paysages**, malgré la protection de l'île par un Parc National et une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Un travail collaboratif avec le Parc National (dans le cœur bien sûr, mais aussi dans l'aire optimale d'adhésion et autour des biens inscrits hors cœur), les maîtres d'ouvrages, les financeurs, la DEAL et le CAUE est conseillée, pour limiter l'impact de ces projets sur le paysage réunionnais, unique au monde.

10.3 Les mesures proposées

Pour le PO FSE, la seule préconisation proposée en réponse aux potentiels impacts négatifs sur l'environnement a été mentionnée dans le tableau ci-dessus (limiter au maximum les déplacements aériens et privilégier les moyens alternatifs (visioconférence, dématérialisation des services / produits, mutualisation des déplacements). Il a aussi été préconisé d'y associer un indicateur de suivi.

10.4 Synthèse et prise en compte de l'Avis de l'Autorité Environnementale

L'Autorité Environnementale, dans son avis sur le rapport d'évaluation environnementale indique que l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) est de qualité satisfaisante. En synthèse de son avis, l'Autorité Environnementale, commun pour le PO FEDER et le PO FSE indique :

« L'EES est de qualité satisfaisante. L'état initial s'appuie sur le Profil Environnemental Régional de la Réunion de novembre 2013, qui, par nature, est cohérent avec le diagnostic connu du territoire insulaire, ses atouts, faiblesses, contraintes et potentiels. L'articulation avec les autres plans, programmes et schémas est analysée, la justification du choix du projet de PO argumentée. La méthodologie construite, pour analyser les impacts positifs, neutres ou négatifs des projets de programmes opérationnels FEDER et FSE, repose sur la définition de quinze questions évaluatives, des priorisations, et une notation pondérée pour chaque orientation spécifique. L'Autorité Environnementale estime que la méthode mise en œuvre est pertinente.

En entrant dans le détail, l'Autorité Environnementale note que les impacts sur la santé humaine n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Il semblerait cependant qu'il y ait des impacts potentiels, au vu des enjeux et des mesures pour l'eau potable et les personnes handicapées, les actions de recherches en santé, etc. L'Autorité Environnementale recommande qu'un complément sur ce volet soit intégré à l'EES, ce qui permettra de répondre aux exigences de l'article R122-20 du Code de l'Environnement quant aux aspects sanitaires.

Si l'impact sur l'environnement n'a pas été un critère de choix pour la dotation financière de chacun des objectifs spécifiques, elle ne peut sur la base de cette évaluation, qu'attester de l'impact très positif du programme sur les grands enjeux environnementaux du territoire. Pris unitairement, la grande majorité des objectifs spécifiques retenus ont de plus globalement un impact positif sur l'environnement, même si l'Autorité Environnementale demande d'en nuancer certains.

L'Autorité Environnementale souhaite recommander en conclusion, pour concrétiser et optimiser les effets positifs des programmes FEDER et FSE sur l'environnement :

- que les mesures proposées par l'évaluateur pour améliorer l'impact de chaque OS, soient systématiquement reprises dans les cadres de mesures qui seront déclinées pour leur mise en œuvre ;
- que le dispositif de suivi de l'impact environnemental de la mise en œuvre du programme soit précisé : indicateurs et état zéro, fréquences de reporting, instances de suivi et de prise en compte.

Le POE qui sera adopté devra indiquer comment il a tenu compte des observations du présent avis dans la déclaration environnementale prévue à l'article L 122-10 du code de l'environnement. »

Une note technique a été élaborée en réponse aux précisions et nuances formulées par l'Autorité Environnementale.

11 Annexes

11.1 Entretiens réalisés

Nom	Institution	Fonction	Date
Entretiens de cadrage			
Patrick Guillaumin	Conseil régional	DGA	18-sept
Jean François Apaya	Agile	Directeur	
Bruno Bertil	Agile	Chargé de mission	03-juin
Carole Develter	Agile	Chargée de mission	26-sept
Entretiens complémentaires			
Gilles Theodora	Conseil régional	Directeur de la Coopération	29-janv.
Patrick Guillaumin	Conseil régional	DGA	23-oct.
Séverine Nirlo	Conseil régional	DGA, Direction de la Formation	23-oct.
Jean-Claude Futhazar	Conseil régional	DGA, Direction du Développement Durable	23-oct.
Philippe Denayer	Conseil régional	DGA, Direction de l'Aménagement et des Routes	23-oct.
Jean-Marc Cassam Chenai	Conseil régional	DGA, Direction des Affaires Economiques, Pôle entreprise	23-oct.
Soudjata Radjasagarane	Conseil régional	Direction de l'Energie et de l'Environnement	23-oct.
Yannick Souprayen	Conseil régional	Direction des Transports	23-oct.
Bernard Payet	Conseil régional	Chargé de mission à l'Aménagement et au Développement des Hauts	23-oct.
Jean-Pierre Nativel	Conseil régional	Direction des Routes	23-oct.
Sulliman Omarjee	Conseil régional	Chargé de mission TIC à la Direction des Affaires Juridiques,	23-oct.
Maryse Doki-Thonon	Conseil régional	Chargée de mission, Direction du tourisme	23-oct.
Moutou Virin	Conseil régional	Chargée de mission, Direction des Affaires Economiques, Pôle entreprise	23-oct.
Séverine Nirlo	Conseil régional	DGA, Direction de la Formation	27-janv.
M. Guezelot	Conseil régional	Secrétaire Général	28-janv.
Patrick Guillaumin	Conseil régional	DGA	28-janv.
Jean-Marc Cassam Chenai	Conseil régional	DGA, Direction des Affaires Economiques, Pôle entreprise	29-janv.
Jean-François Dolphin	Conseil général	Responsable des Ressources et Projets	22-oct.
Bruno Oudard	Conseil général	Directeur de l'Agriculture	22-oct.
Ismaël Locate	Conseil général	DGA Pole Management et Europe	24-oct.
David Wong	Conseil général	FSE	24-oct.
Michel Courtaud	Conseil général	DGA Pôle Infrastructures et Développement	24-oct.
Ismaël Locate	Conseil général	DGA Pole Management et Europe	29-janv.
David Wong	Conseil général	FSE	29-janv.
Thierry Devimeux	Préfecture	SGAR	24-oct.

Thierry Devimeux	Préfecture	SGAR	29-janv.
Isabelle Huet	Préfecture	Chargée de mission politiques publiques et prospective	24-oct.
Natacha Provensal	DAC OI	Conseiller aux musées, patrimoine immatériel, dossiers européens et coopération régionale	24-oct.
Gaetan Magre	DEAL	Chef Unité Europe	23-oct.
Philippe Caillon	DIECCTE	Chef du Service des Fonds Européens	23-oct.
Patrick Seignard	DIECCTE	Service Fonds Européens	23-oct.
David Fontaine	DIECCTE	Service Fonds Européens	23-oct.
Denise Hong Hoc Cheong	DJSCS	Directrice	22-oct.
Yves Bossard	Rectorat	Responsable des Infrastructures	21-oct.
Gilles Lajoie	DRRT	Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie	21-oct.
Christophe Viret	CAH	Commissaire	25-oct.
Philippe Holstein	NEXA	Chargé de mission intelligence territoriale	28-janv.
Gaston Bigey	NEXA	Directeur	28-janv.
Jean François Apaya	Agile	Directeur	22-oct.
Bruno Bertil	Agile	Chargé de mission évaluation	21-oct.
Salim Cadjee	Agile	Chargé de mission FEADER	21-oct.
Patrick Nativel	Agile	Chargé de mission FEDER et POCT	22-oct.
Patrick Nativel	Agile	Chargé de mission FEDER et POCT	30-janv.
Philippe Rangoulaman	Agile	Chargé de mission FSE	31-janv.
Claire Jean	Agile	Chargée de mission FEP/FEAMP et FEDER	24-oct.
Philippe Rangoulaman	Agile	Chargé de mission FSE	25-oct.
Joe SIVA	Chambre d'agriculture	DGS	31-janv.
Eric Parisot	Chambre d'agriculture	Chargé de mission Stratégie	31-janv.
Jean Marie Tincres	Chambre des métiers	Secrétaire Général	4-févr
Alçay Mourouvaye	Chambre des métiers	Secrétaire Général Adjoint	4-févr
Philippe Jean-Pierre	CRI	Président	20-févr.
Patrick Honorine	Chambre de Commerce et d'Industrie	DGS	27-févr.
Nicolas Tevanée,	Chambre de Commerce et d'Industrie	Chargé de mission Veille Stratégique	27-févr.

11.2 Documents analysés

Document	Date
Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)	Version provisoire d'octobre 2013, complétée par la version provisoire de février 2014
Schéma d'aménagement Régional (SAR)	Novembre 2011
Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)	2012
Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)	Novembre 2009
Stratégie Régionale pour la Biodiversité	Septembre 2005

Charte du Parc National	Avril 2013
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN)	Mai 2013
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SCORAN)	Juin 2011
Pacte territorial de croissance	2013
Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)	Octobre 2012